

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

---



République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
**PRIMATURE**  
Cabinet du Premier Ministre



Secrétariat Exécutif  
Conseil National de Sécurité Alimentaire



## PRIORITES RESILIENCE PAYS-SÉNÉGAL (PRP-SN)

PTF-SN

*DECEMBRE 2016*

## SIGLES ETABREVIATIONS

SIGLES	SIGNIFICATION
<b>AGVSAN</b>	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
<b>AME</b>	Allaitement Maternel Exclusif
<b>ANACIM</b>	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ARM</b>	Agence de Régulation des Marchés
<b>ASSAME</b>	Assistant de Suivi de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence
<b>BCV</b>	Banque Céréalière Villageois
<b>BEN</b>	Bureau Exécutif National
<b>CCC</b>	Comité sur le Changement Climatique
<b>CDSA</b>	Comité Départemental de Sécurité Alimentaire
<b>CEP</b>	Cellule d'Etude et de Planification
<b>CH</b>	Cadre Harmonisé
<b>CNAAS</b>	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
<b>CNSA</b>	Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>COSFAM</b>	Comite Sénégalais pour la Fortification des Aliments en Micronutriments
<b>CPN</b>	Consultation prénatales
<b>CREN</b>	Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle
<b>CRSA</b>	Comité Régionale de Sécurité Alimentaire
<b>CSE</b>	Centre de suivi écologique
<b>CTNSAN</b>	Comité Technique National Sécurité Alimentaire et Nutrition
<b>DA</b>	Direction de l'Agriculture
<b>DAC</b>	Domaine Agricole Communautaire
<b>DAPSA</b>	Direction de l'Analyse de la prévision et des statistiques Agricoles
<b>DHORT</b>	Direction de l'Horticulture
<b>DPVE</b>	Direction de la Production Végétale
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DRSP</b>	Direction régionale de la Sante Publique
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>ENSAN</b>	Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition
<b>ENSAS</b>	Enquête nationale sur la sécurité alimentaire au Sénégal
<b>FE</b>	Femme Allaitante
<b>HEA/AEM</b>	Analyse de l'Economie des Ménages/Household economy Approach
<b>MAM</b>	Malnutrition Aigüe Modérée
<b>MAS</b>	Malnutrition Aigüe Sévère
<b>MICS</b>	Enquêtes à Indicateurs Multiples
<b>ODD</b>	Objectif d Développement Durable
<b>OIG</b>	Organisation Intergouvernementale
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la sante
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>OPA</b>	Offre Publique d'Achat

<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAA</b>	Programme d'Acquisition d'Aliments
<b>PCIME</b>	Prise en Charge Intégré des Maladies de l'Enfance
<b>PECMA</b>	Prise en Charge de la Malnutrition
<b>PNBF</b>	Programme National de Bourse de Sécurité familiale
<b>PRODAC</b>	Programme National des Domaines Agricoles
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RNU</b>	Registre National Unique
<b>SAN</b>	Sécurité Alimentaire Nutrition
<b>SAP</b>	Système Alerte Précoce
<b>SECNSA</b>	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>TA</b>	Taux d'Accroissement
<b>UREN</b>	Unité de Réhydratation et d'Education Nutritionnelle

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>I. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>6</b>
1. <i>Bref rappel de la genèse de l'Alliance</i> .....	6
2. <i>Processus de dialogue inclusif au Sénégal</i> .....	7
3. <i>Méthodologie</i> .....	7
<b>II. CAUSES PROFONDES (STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES) DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES</b> .....	<b>13</b>
1. <i>Revue / analyse exhaustive des racines profondes des causes (crises sociales, catastrophes naturelles, facteurs structurels et autres causes conjoncturelles) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle</i> .....	13
2. <i>Leçons apprises dans le domaine de la résilience des populations sahéliennes</i> .....	22
<b>III. CIBLES : ZONES ET GROUPES VULNERABLES</b> .....	<b>23</b>
1. <i>Méthodologie de ciblage des zones et ménages vulnérables</i> .....	23
2. <i>Méthode d'identification des zones prioritaires AGIR</i> .....	24
<b>IV. CONTENU DES PRIORITES RESILIENCES PAYS-SENEGAL</b> .....	<b>28</b>
1. <i>Stratégie Résilience d'AGIR sur 20 ans</i> .....	29
1.1. <i>Vision et Objectif Stratégique</i> .....	29
1.1.1. <i>Vision</i> .....	29
1.1.2. <i>Objectif stratégique</i> .....	30
1.1.3. <i>Impacts attendus en 2025</i> .....	30
2. <i>Priorités résiliences pour la période 2016- 2025</i> .....	30
2.1. <i>Contenu des Priorités résiliences</i> .....	30
<b>V. LE FINANCEMENT DES PRIORITES RESILIENCES PAYS - SENEGAL</b> .....	<b>49</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>52</b>

## INTRODUCTION

Le Sénégal est un pays sahélien, d'une superficie de 196 722 km<sup>2</sup>. Il est limité au nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur une longueur de 700 km de côtes. Le relief est dominé par les cônes volcaniques dénommées « les mamelles » d'une hauteur de 130 m d'altitude à l'ouest et par des collines surmontées d'une pique de 581 m dite Mont Bassari au Sud-Est, dans la région de Kédougou, à la frontière avec la République de Guinée.

Quatre principaux cours d'eau traversent le pays d'Est en Ouest : le Sénégal (1700 km) au nord, le système estuarien que constituent le Sine et le Saloum et la Gambie (750 km) au centre et la Casamance (360 km) au sud. Son climat est caractérisé par deux saisons : une saison sèche (de novembre à juin) et une saison des pluies (de juillet à octobre). Le territoire comprend trois types de végétation : la forêt au sud, la savane au centre et la steppe au nord.

En 2016, la population totale du Sénégal est estimée à 14 799 859 habitants<sup>1</sup> dont 7 427 372 femmes, soit 50,2% de la population totale. La densité de la population est de 75 habitants au km<sup>2</sup>. Le pays est caractérisé par la jeunesse de sa population (la majorité est âgée de moins de vingt ans) et un taux d'accroissement naturel de 2,5%.

Le taux de croissance économique passe de 4,3% en 2014 à 6,5% en 2015. Le revenu national disponible est de 8 608 milliards de francs CFA. Le Sénégal est classé 170<sup>e</sup> sur 188 pays par rapport à l'indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).

Les crises alimentaires successives enregistrées dans la dernière décennie, à savoir celles des années 2005, 2008, 2010 et 2012, ont mis en lumière les limites des politiques visant à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A l'instar des pays sahéliens, le Sénégal a subi les effets négatifs de ces crises majeures du fait de sa situation biophysique et économique défavorable fragilisée davantage par les péjorations climatiques.

Cette situation a conduit l'État à adopter après le Plan Sénégal Emergent (PSE) une nouvelle politique de Sécurité Alimentaire et de Résilience, notamment la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR) dont l'objectif principal est d'assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire durable et une meilleure résilience face aux chocs à l'horizon 2035. L'adoption de cette stratégie a permis d'intégrer les Priorités Résilience Pays (PRP) dans une démarche globalisante de définition d'une politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle visant la résilience des plus vulnérables. Pour rappel, la définition des PRP est le fruit d'une étroite collaboration, entre les organisations régionale et sous-régionale ouest africaine et sahélienne (Pays CEDEAO, UEMOA, CILSS) et leurs partenaires techniques et financiers, qui ont mis en place l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR) en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Le présent document rend compte des résultats obtenus à travers le processus du Dialogue Inclusif Pays (DIP) mené au Sénégal. Il s'articule autour de cinq parties ci-dessous:

- I. Présentation générale
- II. Causes profondes structurelles et conjoncturelles des crises et de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- III. Cibles et zones vulnérables ;
- IV. Contenu des priorités résilience ;
- V. Mécanismes de financement, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

---

<sup>1</sup> www.ansd.sn (projection de la population en 2016)



# I. PRESENTATION GENERALE

## 1. Bref rappel de la genèse de l'Alliance

L'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest a été scellée le 6 décembre 2012 à Ouagadougou à l'issue d'une série de concertations entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, de leurs partenaires et des acteurs non étatiques, sur le caractère de plus en plus structurel des crises alimentaires et nutritionnelle dans cette région. Un consensus a été ainsi trouvé pour unir les efforts (urgences et développement) en vue de combattre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique à laquelle les groupes les plus vulnérables font face.

Ainsi, l'objectif global assigné à cette alliance est de réduire structurellement et de manière durable, la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines. Sa finalité est d'éradiquer la faim et la malnutrition dans le cadre de l'objectif « Faim zéro » à l'horizon 2035.

Suite à l'adoption de la feuille de route régionale en avril 2013, toutes les parties prenantes d'AGIR se sont mises d'accord pour la décliner en « Priorités résilience pays » (PRP-AGIR) à travers des processus de dialogues inclusifs pays (DIP), intersectoriels et participatifs, construits autour de quatre étapes principales ci-dessous :

- Mise en place et formalisation d'une plateforme multisectorielle et multi-acteurs de dialogue et de pilotage du processus, atelier national de lancement officiel ;
- Examen intégré et analyse des politiques et programmes existants contribuant à la résilience ;
- Formulation de PRP-AGIR fondées sur un processus de dialogue inclusif national ;
- Concertation/consultation de toutes les catégories d'acteurs pour la validation et l'adoption des PRP-AGIR.

***NB :*** *Les dialogues inclusifs pays (DIP) ont réuni les départements ministériels concernés par le renforcement de la résilience (agriculture, élevage, pêche, foresterie, recherche, environnement, santé et nutrition, éducation, affaires sociales, eau/assainissement/hygiène, planification familiale, réduction des risques de catastrophe, etc.), des organisations professionnelles agricoles, la société civile et le secteur privé, des gouvernements locaux ainsi que des partenaires techniques et financiers.*

La mise en place de la plateforme multi-acteur et multi-secteur, dans le pays, a constitué un élément clé du processus national et s'inscrit dans les principes d'AGIR, notamment celui d'engager le dialogue et la réflexion autour des politiques, programmes, cadres et mécanismes existants [Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), réduction de la pauvreté, Scaling Up Nutrition (SUN), politiques de sécurité alimentaire et de protection sociale, etc.].

**Tableau I : Quelques dates clés du processus AGIR au niveau régional et international**

Activités phares	Dates clés	Lieu
Lancement de l'initiative AGIR	06 Décembre 2012	Ouagadougou
Finalisation de la feuille de route régional AGIR	Février à Mars 2013	
Adoption de la Feuille de route régionale	08 et 09 Avril 2013	Paris
Lancement du processus de dialogue inclusif	28 au 30 Août 2013	Cotonou
Évaluation du déroulement du processus de AGIR pour le 1 <sup>er</sup> lot de Pays engagés (lors de la 29 <sup>ème</sup> session de la réunion annuelle du RPCA)	25 au 27 Novembre 2013	Abidjan
Réunion conjointe de renforcement de capacités des points focaux du Bénin, Cap-Vert, Gambie, Mauritanie, Sénégal AGIR	20 au 22 Octobre 2014	Saly Portudal (Sénégal)
Atelier de suivi, évaluation et de finalisation des documents des Priorités Résilience pays (PRP)-AGIR	13 au 15 Novembre 2014	Saly Portudal (Sénégal)
30 <sup>ème</sup> session restreinte du RPCA (inviter le 1 <sup>er</sup> lot de pays à finaliser le processus)	Décembre 2014	Bruxelles

## 2. Processus de dialogue inclusif au Sénégal

Aux fins d'inscrire l'action collective de l'alliance dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique agricole de l'UEMOA (PAU) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP), faisant ainsi suite à l'élaboration d'une feuille de route régionale pour le cadre régional d'orientation. Négociée par toutes les parties prenantes, en vue d'une action cohérente et coordonnée, cette orientation fixe les grandes lignes de l'ambition de l'Alliance. Elle vise comme objectif global de « réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines afin d'éradiquer la faim et la malnutrition d'ici vingt ans. »

La Feuille de route régionale AGIR a servi de référence pour décliner la démarche méthodologique permettant d'obtenir les priorités nationales. Le Sénégal s'est inspiré de cette feuille de route pour dérouler le processus du dialogue inclusif en tenant compte de ses spécificités nationales. Il faut rappeler que les grandes lignes d'AGIR ont été scrupuleusement respectées quand bien même des ajustements ont été nécessaires pour une cohérence avec la réalité nationale. Ainsi, la méthodologie adoptée a été déclinée dans les différentes phases du processus.

## 3. Méthodologie

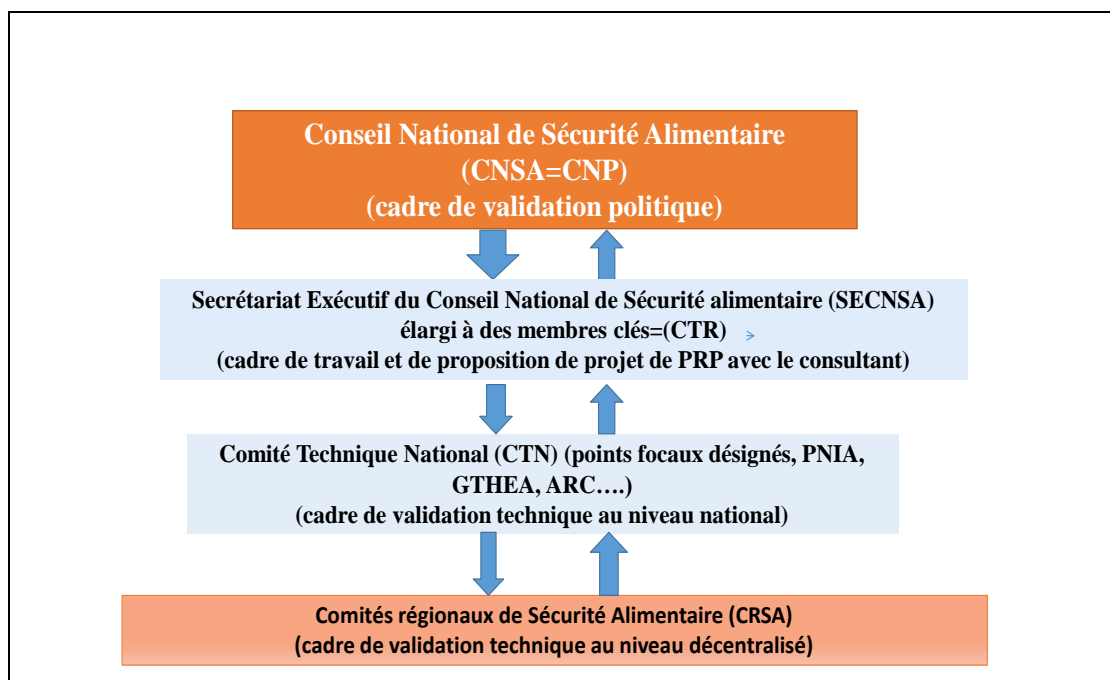
### 3.1. Les différentes étapes du processus DIP au Sénégal

**ETAPE 1 : Formalisation - Mise en place du Cadre de Dialogue** (Plateforme Multisectorielle et Multi-acteurs de Dialogue et de Pilotage du Processus et organisation de l'Atelier National)

Après la tenue de l'atelier national de lancement en 2014 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le dossier des PRP-AGIR a été transféré à la Primature, particulièrement au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA), eu égard à la transversalité de la question de la résilience. C'est ainsi que le Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire a été nommé comme point focal national d'AGIR par arrêté Primatorial n°014625 du 15 septembre 2014. Par la suite, le consultant national devant accompagner le processus a été sélectionné après un appel à candidature restreinte. Le SECNSA a fait l'inventaire de tous les cadres et plateformes qui existent au niveau national (PNIA, SUN, GTHEA, REACH, CTN SAP, CLM...). A la suite de cette

évaluation, il a été proposé un cadre institutionnel à l’Autorité pour validation et approbation par lettre du Premier Ministre n°01934 du 18 mai 2015 adressée au Secrétaire Exécutif.

### Schéma 1 : Cadre institutionnel pour l’identification des PRP



Source : SECNSA, 2015

Le schéma ci-dessus montre les différentes instances d’exécution, de suivi et de pilotage du processus du dialogue inclusif. Ainsi, le présent tableau traite des différentes étapes franchies au niveau national pour décliner les Priorités Résilience.

Le cadre organisationnel ainsi préconisé est constitué de structures déjà existantes et il s’articule autour d’un comité de pilotage, d’un comité technique national, d’un comité technique restreint et des comités techniques régionaux.

1. Le **comité de pilotage** est constitué par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Il a en charge l’orientation du processus, l’élaboration et l’approbation des Priorités nationales en matière de résilience.
2. Le **comité technique national** (CTN) est composé :
  - de cadres du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire ;
  - des points focaux désignés par les parties prenantes (ministères sectoriels, Cellule de lutte contre la Malnutrition (CLM), des organisations de la société civile, des organisations de producteurs, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, des universités... ) ;
  - des membres des autres cadres reconnus officiellement tels que le Programme National d’Investissement Agricole (PNIA), le groupe de travail HEA et l’African Risk Capacity (ARC) ;Le CTN est chargé de la validation technique des Priorités avant leur soumission au comité de pilotage.
3. Le **Comité Technique National Restreint** (CTNR) est constitué de membres cooptés par le point focal national AGIR. Il est composé de cadres du SECNSA et des personnes ressources issues du CTN. Le CTNR est chargé de la rédaction des Priorités formulées par les groupes thématiques organisés à partir des points focaux des ministères sectoriels, des PTF, des OSC, de la CLM et du secteur privé.

4. Les **Comités Techniques Régionaux (CTR)** : ils correspondent aux comités régionaux de sécurité alimentaire qui sont des instances locales de validation technique des Priorités identifiées par les groupes thématiques.

## ETAPE 2 : Lecture - Analyse intégrée des politiques et programmes existants.

Au cours de cette étape, les documents de politiques et de programmes nationaux pertinents en matière de résilience sont identifiés et choisis par les sectoriels au sein des groupes thématiques puis analysés selon le canevas AGIR. Cet exercice a permis de :

- apprécier le lien (fort, moyen ou faible) des documents avec AGIR ;
- caractériser les cibles ;
- ressortir les causes profondes ;
- mettre en relief les biais à corriger dans les PRP.

**Photo 1** : séance de travail des sectoriels et PTF à IRIS Hôtel.




**Photo 2** : séance de travail des sectoriels et PTF à Hôtel Téranga.



A la suite de l'analyse des documents sectoriels, des priorités ont été identifiées en référence aux populations cibles, objectifs et résultats escomptés d'AGIR. Plusieurs ateliers ont été tenus en vue d'une mise en œuvre de cette phase. Le tableau ci-après renseigne sur le nombre de documents, de politiques analysés permettant d'aboutir à l'identification des priorités.

**Tableau II : documents de politiques analysés par les groupes thématiques (piliers)**

Piliers AGIR	Nombre de documents de politique analysés	Intitulé des documents de politique	Structures ou partenaires ayant participé à la lecture et à l'analyse
Protection sociale	9	PSE (Plan Sénégal Emergent) <ul style="list-style-type: none"> <li>- BSF (Bourse de Sécurité Familiale)</li> <li>- Analyse du programme de filets sociaux</li> <li>- Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité du Genre (SNEEG)</li> <li>- Couverture Maladie Universelle (CMU)</li> <li>- Stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE)</li> <li>- Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS)</li> <li>- Document de politique en aliment scolaire (DPASS)</li> <li>- Document de stratégie nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin (DSDEF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGPSSN</li> <li>• Ministère famille</li> <li>• CSA</li> <li>• PAM</li> <li>• MEN/</li> <li>• DCS</li> <li>• SECNSA</li> </ul>
Nutrition	7	PNDS (Plan National de développement sanitaire) <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRN (Plan Stratégique phase 2 du Programme de renforcement de la Nutrition)</li> <li>- Politique ANJE</li> <li>- PSSE (Plan stratégique survie de l'enfant)</li> <li>- Plan Stratégique COSFAM (comité sénégalais pour la fortification des aliments en micronutriments)</li> <li>- Politique Santé Communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLM,</li> <li>• MSAS</li> <li>• DAN,</li> <li>• UNICEF,</li> <li>• PAM,</li> <li>• USAID</li> <li>• Yaajeende</li> <li>• WVI,</li> </ul>

		- Lettre de Politique de Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSAS/SSA</li> <li>• REACH</li> <li>• SECNSA</li> </ul>
Productivité agricole et accès aux aliments	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LOASP Loi d'orientation Agro-Sylvo-Pastorale</li> <li>- PNIA</li> <li>- PRACAS</li> <li>- PNDE</li> <li>- PRAPS</li> <li>- P2RS</li> <li>- Code pastoral</li> <li>- Projet d'appui au développement et à la modernisation de la filière laitière (PRADELAIT)</li> <li>- Document stratégique pour le commerce</li> <li>- Lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>- Projet Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Écorégion WAMER</li> <li>- Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ;</li> <li>- Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et de la Gestion des Ressources Naturelles (LPSEEN)</li> <li>- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)</li> <li>- Politique Forestière du Sénégal</li> <li>- Plan national d'adaptation aux Changements Climatiques (PANACC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAER</li> <li>• MEFP/DCEF</li> <li>• MEPA</li> <li>• MCOM</li> <li>• MPEM/ANA</li> <li>• MHA/DGPRE</li> <li>• MEDD</li> <li>• SECNSA</li> <li>• WVI</li> <li>• FAO</li> <li>• CNCR</li> </ul>
Gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	7	<p>PSE SNEEG PAQUET ACT III de la décentralisation CAGF (Cadre d'Analyse de la Gouvernance foncière) PNDN SNSAR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DADL</li> <li>• SECNSA</li> <li>• AFAO</li> <li>•  Sénégalaise</li> </ul>
TOTAL	41		

### **ETAPE 3 : Formulation des « Priorités Résilience Pays » (PRP-AGIR)**

La lecture et l'analyse des documents de politique selon la grille d'AGIR confiés aux groupes thématiques a permis de ressortir les priorités, les actions prioritaires, quelques activités, les cibles et catégories concernées ainsi que les indicateurs pour l'atteinte des objectifs fixés.

Afin, de réaliser un travail inclusif et participatif et se conformer au cadre institutionnel établi, le travail des groupes thématiques a été partagé au niveau régional. C'est ainsi que les régions de Kolda, Kédougou, Matam, Saint-Louis (Podor), Sédhiou, Ziguinchor et Tambacounda ont été retenues pour abriter des ateliers régionaux de partage des résultats auxquels les groupes thématiques ont abouti. Ces régions identifiées comme zones très vulnérables face aux phénomènes d'insécurité alimentaire et de malnutrition devraient attirer l'attention des décideurs.

Ce partage des premiers résultats, au niveau des régions cibles, a permis, en référence aux différents piliers, de recueillir les besoins réels en termes d'activités identifiées ; ce qui a pour finalité de faciliter la mise en œuvre ultérieure des priorités résilience dans ces zones vulnérables. Cette étape a permis d'avoir les effectifs cibles et d'identifier les coûts unitaires par activité, et enfin au coût total des priorités retenues.

Par ailleurs, les organisations de la société civile telles que l'AFAO ont eu à organiser deux (2) ateliers d'information en présence du point focal pour informer sur le processus voire l'état d'avancement des PRP au Sénégal.

Un comité restreint d'experts pour la mise en cohérence et l'enrichissement du document a été convoqué et plusieurs propositions d'amélioration ont été enregistrées et intégrées au document à l'issue des sept (7) ateliers techniques régionaux organisés à cet effet avec la participation des acteurs de terrain.

En perspective, il est prévu de :

- présenter le document de projet des PRP du Sénégal à la Cellule Technique régionale basée au CILSS à Ouagadougou pour observations ;
- organiser un atelier technique national de validation des priorités résilience/pays avant fin avril 2016.

### **ETAPE 4 : Validation et adoption du rapport PRP-AGIR**

C'est la phase ultime du processus. Elle sera validée par le comité de pilotage lors d'une session du Conseil National de Sécurité Alimentaire élargie aux acteurs du processus ou lors d'un conseil interministériel ou par Lettre du Premier Ministre adressée au Secrétaire Exécutif du CNSA.

**Tableau III: Récapitulatif des activités déroulées au niveau national et régional**

Activités déroulées	Période	Lieu	Acteurs concernés et rapports ou compte rendu disponibles
Atelier de lancement des PRP.	Octobre 2014	Dakar Hôtel Radisson Blue	MAER
Visite d'échange pour une meilleure appropriation des PRP des pays voisins.	août-14	Mali, Niger, Burkina Faso	Cadres du SECNSA (6 personnes)
Nomination du Point Focal National de AGIR Sénégal.	sept-15	Dakar	Secrétaire Exécutif du CNSA
Sélection du Consultant national devant accompagner le processus PRP.	déc.-14	Dakar	SECNSA
Désignation des points focaux par les Ministères sectoriels, PTF, CLM, OSC.	Décembre 2014- Janvier-2015	Dakar	Secrétariat Général du Gouvernement
Atelier de renforcement méthodologique sur l'élaboration des PRP et de mise en place des groupes thématiques.	15-17- Décembre 2014	Novotel	L'ensemble des membres des groupes thématiques
Identification et validation des documents devant servir à l'analyse.	1 <sup>ère</sup> décade de Janvier 2015	Au sein des Ministères concernés	Les points focaux désignés par les sectoriels à travers les 4 piliers de AGIR
Rencontre avec les groupes thématiques dans le cadre de la lecture des politiques et programmes pour l'identification des PRP Sénégal.	10-févr-15	SECNSA	L'ensemble des membres des groupes thématiques
Atelier de lecture et d'analyse intégrée des politiques/programmes à l'aide de l'outil d'analyse de AGIR.	02-04 Mars 2015	Saly Portudal	Groupes thématiques, Nutrition, GSAN
Atelier de finalisation de la lecture et d'analyse des documents de politiques pour l'identification des PRP Sénégal pour le GT 3.	10- 12 Avril 2015	Toubab Dialaw	Les membres des groupes thématiques 3 (Productivité Agricole)
Réunion d'étape du processus d'identification des PRP Sénégal.	07-juil-15	SECNSA	Les membres des 4 groupes thématiques
Rencontre d'harmonisation sur le concept de la Gouvernance de la sécurité alimentaire.	21-juil-15	SECNSA	L'ensemble des groupes thématiques
Atelier de mise en commun des résultats d'analyse et d'identification des Priorités Résilience, causes structurelles et conjoncturelles.	04- 08 Aout 2015	Toubab Dialaw	L'ensemble des groupes thématiques
Ateliers de partage des Priorités retenues au niveau régional (au nombre de 6).	29 Septembre au 02 Octobre 2015	Régions de Tambacounda, Kédougou, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Matam et département de Podor.	Membres de comités régionaux de sécurité alimentaire, ONG, OP et autres acteurs de terrain

Activités déroulées	Période	Lieu	Acteurs concernés et rapports ou compte rendu disponibles
Atelier d'élaboration des PRP Sénégal	05 au 10 avril 2016	Saly	Membres du comité technique restreint
Atelier de validation technique	25-26 Mai 2016	Hôtel Océan-Dakar	Membres du comité technique national
Note d'information à la CT AGIR pour Partage du draft PRP Sénégal validé avec le CTN	17 Juin 2016	Ouagadougou	Cellule technique régionale AGIR

### 3.2 Les contraintes notées dans le processus DIP au Sénégal

Les principales contraintes au déroulement de la feuille de route nationale étaient liées à la faible mobilisation des ressources financières et l'indisponibilité chronique des points focaux. Pour pallier à cette situation, le SECNSA a sollicité le concours de partenaires (PNUD, FAO, UNICEF, USAID, JICA...) pour surmonter les difficultés. Elles ont causé, néanmoins, le retard accusé.

## II. CAUSES PROFONDES (STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES) DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES.

### 1. Revue / analyse exhaustive des racines profondes des causes (crises sociales, catastrophes naturelles, facteurs structurels et autres causes conjoncturelles) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

#### 1.1. Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Classé 170<sup>e</sup> sur 188 pays par rapport à l'indice du développement humain (IDH) du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), le Sénégal enregistre un taux de croissance qui passe de 4,3% en 2014 à 6,5% en 2015. Une situation macro-économique et nationale qui cache mal des spécificités notamment sectorielles et territoriales.

En 2014, les prévisions macro-économiques de la DPEE situent la part du secteur agricole dans le PIB à hauteur de 6.9%. Cependant, comparée à la moyenne de 7.4% des cinq dernières années, la performance du secteur reste mitigée même si ce dernier demeure un secteur clé du primaire, avec une contribution de 53,8% (ANSD, SES 2013). Il emploie 73,8% de la population rurale (RGPHAE 2013).

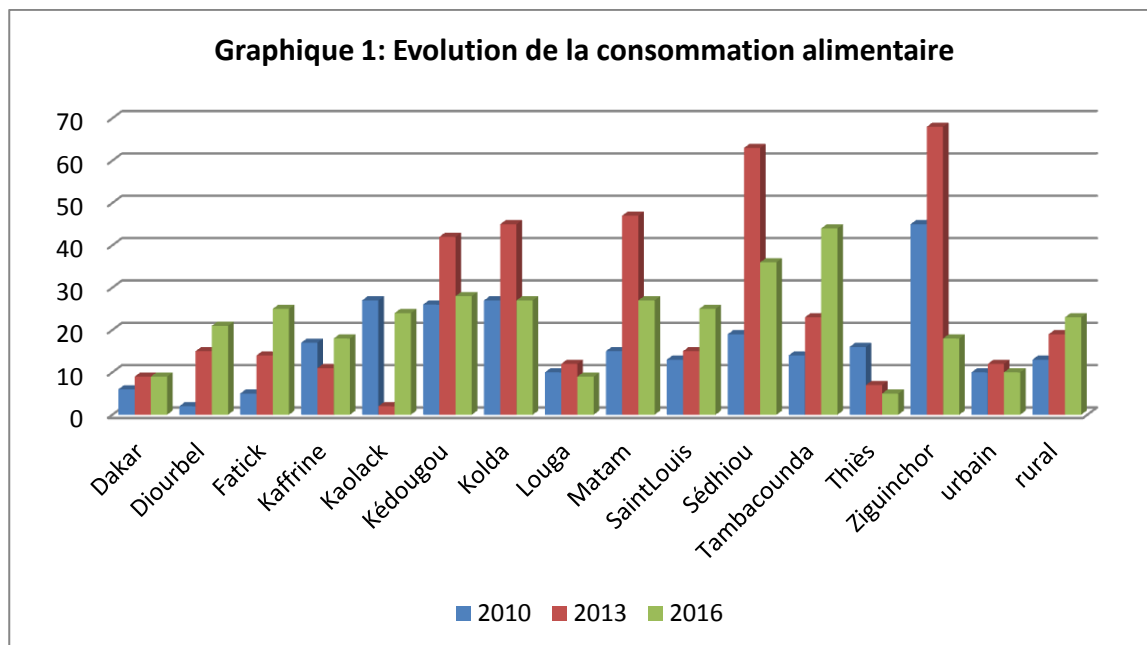
Par ailleurs, les activités agricoles constituent encore les principales occupations et sources de revenus des ruraux. Il est vrai que le secteur agricole constitue un noyau de devises et le socle même de la sécurité alimentaire, mais il n'en demeure pas moins dominé par des exploitations familiales de très petites tailles qui peinent à se moderniser et à satisfaire les besoins annuels alimentaires des ménages.

L'analyse de l'évolution de la consommation alimentaire (2010 – 2016) par groupe de régions réparties en fonction de l'indicateur consommation alimentaire pauvre/limite fait ressortir quatre groupes :

- Les régions avec un nombre de ménages ayant une consommation alimentaire pauvre/limite en progression durant la période 2010 – 2015 : Dakar, Diourbel, Fatick, Saint Louis et Tambacounda ;
- Les régions dont la consommation alimentaire des ménages en situation de consommation pauvre/limite qui a connu une hausse en 2013 et une amélioration en 2016 : Louga, Matam, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor ;
- Les régions dont les ménages en situation de consommation alimentaire pauvre/limite s'est améliorée en 2013 et s'est détériorée en 2016 : Kaffrine et Kaolack ;

- Seule la région de Thiès a connu une amélioration progressive de 2010 à 2016.

L'analyse par milieu de résidence montre une détérioration progressive en zone rurale passant de 13%, à 19% puis à 23% respectivement en 2010, 2013 et 2016. Par contre en milieu urbain, après la hausse de 2013 (12%) liée à la crise de 2012, la situation s'est nettement améliorée avec des ménages ayant une consommation alimentaire pauvre limite de 10%.



Source: Données enquêtes ménages de sécurité alimentaire et nutritionnelle (AGVSAN 2010, ENSAN 2013, ENSAS 2016)

Du point de vue nutritionnel, le Sénégal à l'instar des autres pays sahéliens est touché par la malnutrition aiguë, de manière récurrente, depuis 2008 particulièrement dans la zone nord. Au Sénégal donc, si on en croit les conclusions issues de la dernière Enquête Démographies et de Santé (EDS-continue) de 2014, 6% des enfants souffriraient de malnutrition aiguë. Cependant, des disparités sont notées avec une prévalence plus élevée au nord du pays. Comme montrée par les enquêtes SMART de 2014, la prévalence de la malnutrition aiguë frôle ou dépasse le seuil critique de 15% (selon la classification de l'OMS) dans les régions telles que Tambacounda, Saint-Louis et Matam. Cette situation critique persiste dans ces régions comme en attestent les résultats de l'enquête de SMART de 2015 et s'aggrave au niveau de la région de Louga avec une prévalence de la malnutrition aiguë globale de 16% alors que le taux national est de 9%.

De lourdes disparités sont également notées à propos de la malnutrition chronique : 19 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de retard de croissance au niveau national. Cependant, les régions du Sud et du Sud-est (Sédhiou, Kolda, Kédougou, Tambacounda), même si elles n'atteignent pas le seuil critique de 40% de l'OMS, présentent les prévalences les plus élevées du pays. Selon l'enquête SMART de 2014, la prévalence de la malnutrition chronique était de 28,6% à Sédhiou, de 25% à Kédougou et de 22% à Kolda. Ces résultats sont confirmés par l'enquête SMART de 2015.

**Tableau IV: répartition par genre et par milieu des taux de malnutrition de 2010 à 2014**

	Année	Taux National (%)	Genre		Milieu	
			Masculin	Féminin	Urbain	Rural
Malnutrition aiguë (maigreur ou émaciation) – poids pour taille.	2010	10,6	11,1	10,1	7	13,0
	2012	8,8	10	7,7	6,7	10
	2014	5,9	6,2	5,5	4,5	6,8
Malnutrition chronique (retard de croissance) – taille pour âge.	2010	26,3	28,1	24,9	19	31,3
	2012	18,7	20,4	17	13,4	21,4
	2014	18,7	20,3	17	12,4	23,2
Anémie chez les enfants de moins de cinq ans.	2010	76,4	80,3	72,3	72	79,2
	2012	71,2	73,3	68,8	64,6	74,6
	2014	60,3	61,8	58,7	55,3	63,8

Source : EDS 2010, 2012, 2014

Les carences en micronutriments qui restent très préoccupantes comme l'attestent les données mentionnées dans l'EDS de 2014, où on apprend que six enfants de 6 à 59 mois sur dix sont atteints d'anémie. En ce qui concerne les femmes 54% parmi elles étaient atteintes d'anémie (EDS 2010). Les carences en iode se situent à X% chez les femmes en âge de reproduction (enquête nationale, 2014) (59% en 2010). La carence en vitamine A est estimée à 24 % pour les enfants de moins de 5ans (COSFAM 2010). Le Surpoids et l'obésité, selon les données de l'EDS de 2014 sont en augmentation constante avec actuellement 21% des femmes en âge de procréer qui ont un surpoids ou une obésité ( $IMC \geq 25$ ) et cela concerne surtout les femmes de plus 40 ans. L'obésité chez les femmes est trois fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (9 % contre 3%). Le surpoids est de 1% chez les enfants de moins de 5 ans.

## 1. 2. Causes conjoncturelles et structurelles.

L'étude sur « l'évaluation des risques du secteur agricole au Sénégal » réalisée en octobre 2014 par la Banque Mondiale avait pour objectif d'examiner les risques liés à la production, au marché et à un environnement propice, risques auxquels sont confrontés les agriculteurs et les autres parties prenantes sur l'ensemble du secteur agricole du Sénégal. L'incidence et les conséquences des chocs multiples ou successifs sont également considérées. En matière de nutrition, les causes conjoncturelles se résument à l'insécurité alimentaire dans les ménages particulièrement pendant les périodes de soudure, à la persistance des pratiques inappropriées en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant comme l'atteste les résultats des EDS, entre 2010 et 2014, le taux des enfants allaités exclusivement au sein est passé de 39 à 33% et celui des enfants de 6 à 23 mois des enfants bénéficiant d'une alimentation complémentaire adéquate de 9 à 8% pour la même période. A cela s'ajoute la fréquence des maladies infantiles telles que la diarrhée (19%, EDS 2014), en partie tributaire de la situation en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement peu favorables.

Photos 3 et 4 : Images de l'érosion côtière sur la petite côte (Toubab Dialaw)



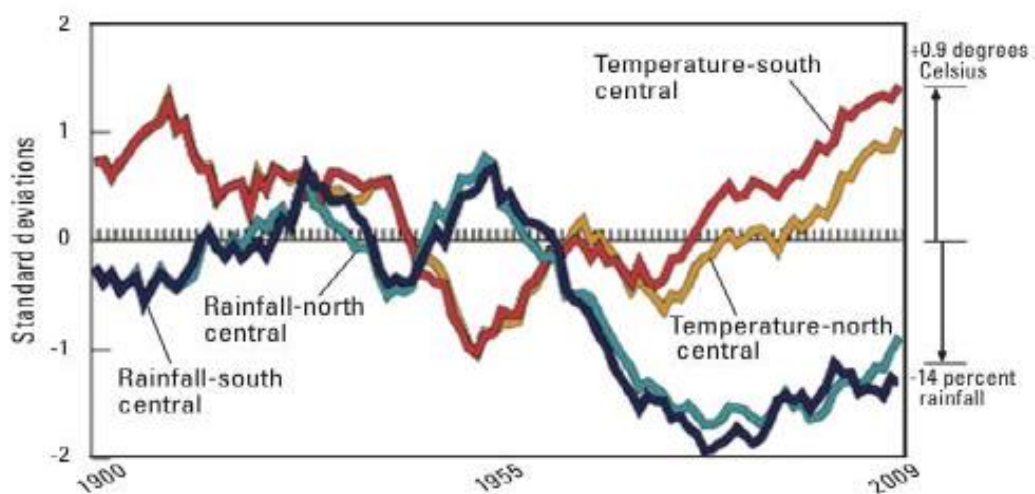
- **Risques liés à la production**

En termes de production, les risques climatiques liés aux conditions météorologiques (températures extrêmes et des précipitations) constituent le facteur le plus important du risque agricole. Les autres facteurs comprennent les ravageurs et les maladies des cultures (avant et après la récolte), les tempêtes, les feux de brousse et les maladies du bétail sur fond de faibles mécanismes de réponse.

- **Risques climatiques**

Les risques liés aux conditions météorologiques se manifestent principalement par des températures extrêmes et des perturbations pluviométriques (déficit, excédent, irrégularité ou absence de précipitations). Dans le premier cas, l'impact réel des températures extrêmes sur les rendements des cultures au Sénégal est incertain. Au cours de ces 40 ans, les températures annuelles moyennes sur l'ensemble du territoire ont augmenté rapidement (en moyenne 0.19°C par décennie). Mais, avant cette période, les températures annuelles moyennes avaient considérablement diminué, et les températures moyennes annuelles actuelles n'ont retrouvé leurs niveaux du début du siècle dernier que récemment (**Graphique 2**).

**Graphique 2– Variation des températures et des précipitations, 1900-2009**



Source : Funk et al, 2012

- **Températures extrêmes**

S'il est évident que des températures élevées qui inhibent la production végétale (généralement au-delà de 35°C) peuvent, parfois, se manifester au cours de la saison de croissance, leur impact est difficile à mesurer, car on le confond souvent avec le stress hydrique. De même, l'impact du froid extrême est difficile à mesurer, car ce phénomène se produit très rarement au Sénégal (même si l'impact de la pluie froide sur le bétail affaibli est une exception, comme cela s'est produit en 2002). Les températures extrêmes peuvent limiter la production, mais bien qu'il soit possible de modéliser les changements dans la fréquence et l'impact des anomalies liées aux températures extrêmes, leur évidence du point de vue empirique fait défaut. La température en soi est rarement considérée, par les parties prenantes, comme un facteur décisif dans le risque lié à la production, encore qu'elle n'apparaît toujours pas comme une cause évidente des impacts ex post.

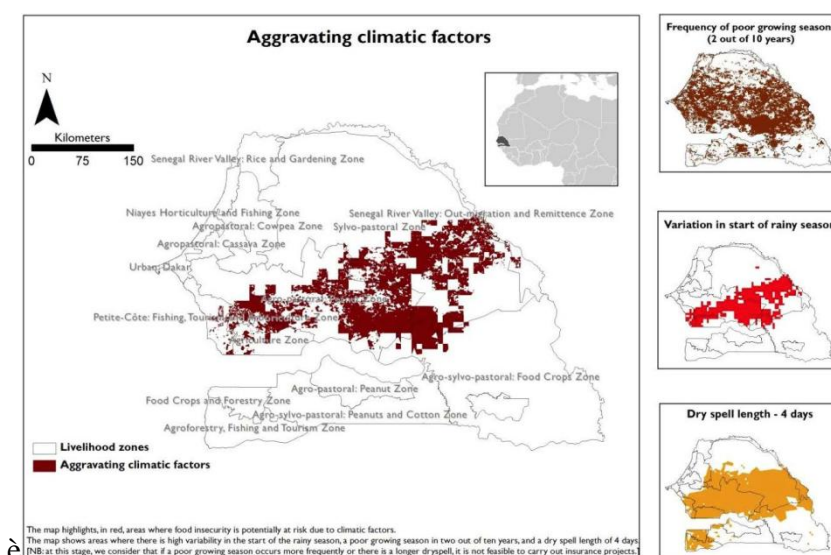
- **Précipitations irrégulières**

La disponibilité de l'humidité est le facteur le plus important qui affecte la production agricole. Le stress hydrique peut se manifester à travers l'apparition tardive, l'irrégularité ou l'arrêt précoce des précipitations, ou encore à travers une sécheresse prolongée, ce qui peut entraîner une baisse des rendements. Néanmoins, même en l'absence de ces conditions spécifiques, il a été démontré que plus de 40 % de la variation des rendements des cultures nationales sont imputables à la seule variation de la pluviométrie annuelle. Les précipitations annuelles tendent à baisser avec l'altitude. Elle est la plus élevée dans le sud du pays et en baisse vers le nord.

- **Sécheresse**

Les risques pour la production causés par l'irrégularité des précipitations ou la sécheresse sont particulièrement importants, car ils se produisent une fois que l'agriculteur a investi la majeure partie des ressources nécessaires à la récolte et qu'il ne peut plus «faire marche arrière.» En revanche, le risque lié à l'apparition tardive des pluies, pouvant entraîner une mauvaise germination et l'assèchement des jeunes plants, peut être évité par un ensemencement tardif. Seulement, il ne faut pas exagérer ce décalage de l'ensemencement, au-delà d'une certaine limite, les rendements pouvant, invariablement, en souffrir. Cependant, il est possible de retarder l'ensemencement et de bénéficier des pluies anormalement tardives pour atteindre des niveaux de rendements normaux. Cette réponse à la possibilité de l'apparition tardive des pluies est très répandue au Sénégal.

### Cartes de la variabilité climatique du Sénégal



Source : ANACIM, PAM, IRI, 2012

- **Inondations**

L'analyse des précipitations souligne également une tendance à l'humidité avec une fréquence plus élevée des pluies excédentaires au cours de la dernière décennie. Il convient de noter que depuis les sécheresses de 1996-1997, le pays a enregistré un seul épisode de sécheresse (2002), un événement extrême qui a touché la moitié du Sénégal. Selon l'analyse, le Sénégal a connu neuf (9) années de pluies excédentaires depuis 1980 ; tous ces événements, à l'exception de celui de 1989, sont survenus au cours des 15 dernières années. Durant la décennie passée, le Sénégal a connu des précipitations excédentaires plus de la moitié du temps, soit six (6) années sur 10. En 2010, le pays a enregistré des précipitations anormalement élevées dans 13 des 14 régions qu'il comporte, lorsque les inondations ont dévasté de nombreuses parties du territoire national.

- **Feux de brousse**

Le risque lié à une perte de production causée par les feux de brousse peut être important chez les petits exploitants individuels à la fin de la production agricole lorsque les cultures sont mûres et utilisables, mais au niveau global l'impact des feux de brousse sur la production agricole nationale est négligeable. En revanche, les feux de brousse peuvent avoir un impact considérable, positif et négatif à la fois, sur la production animale. Les feux précoces peuvent entraîner la repousse à partir des réserves d'humidité du sol, ce qui peut prolonger la saison de pâturage. Les feux tardifs provoquent généralement des incendies plus cruels qui endommagent les pâturages naturels fréquentés par le bétail pour assurer leur besoin d'encombrement pendant la saison sèche. Selon les estimations, les feux de brousse détériorent chaque année 6 % de la superficie du pâturage potentielle en saison sèche (Océanium 2014). D'après les données communiquées par le Centre de Suivi Écologique (CSE), 3,8 millions de tonnes de biomasse sont perdues en moyenne chaque année à cause des feux de brousse. C'est l'équivalent de 100 000 tonnes de viande, et les niveaux de production sur les surfaces où se produisent ces feux peuvent en souffrir, considérablement. Selon le CSE, 762 921 hectares de terres ont été ravagés par les feux de brousse au cours de la période allant d'octobre 2012 à mai 2013, soit environ 3,9 % du territoire national (CSE, 2013). La plupart survient dans la moitié sud du pays. Avec le tiers du total national des terres, la région de Tambacounda a été la plus touchée. De vastes zones de pâturage à Sédhiou et à Kédougou, représentant respectivement 11 % et 10,16 % du total des terres, ont également été endommagées par les feux de brousse.

- **Changement climatique**

L'impact du changement climatique passé et futur sur la quantité et l'intensité des précipitations au Sénégal est incertain. Historiquement, les données pluviométriques nationales cumulées indiquent une baisse de la pluviométrie jusqu'en 1990, mais depuis lors, les niveaux cumulés annuels montrent une tendance à la hausse. Il est possible que cette situation soit davantage due à des cycles climatiques décennaux et/ou multi-décennaux qu'à une tendance à plus long terme (Kandji et al 2005).

- **Ravageurs et maladies des cultures**

Au Sénégal, les cultures sont soumises à la déprédation par des espèces nuisibles. Les plus importantes sont de loin les sauterelles sénégalaises, ou "sauteriaux" (*Oedaleus senegalensis*), les criquets pèlerins (*Locusta migratoria*) et les oiseaux granivores. Les deux premiers ne sont pas spécifiques aux cultures, tandis que le troisième se limite principalement au sorgho et au mil (bien que le maïs puisse également être touché).

Les oiseaux granivores, principalement le Quelea à bec rouge, se nourrissent des cultures céréalières en Afrique depuis des siècles et provoquent régulièrement des dégâts importants sur les cultures. D'après une étude menée dans la Vallée du fleuve Sénégal, les dommages annuels provoqués par les oiseaux tournaient en moyenne autour de 13,2% de la production potentielle du riz pendant les saisons des pluies

de 2003 à 2007. Cela se traduit par une perte économique annuelle moyenne de 4,7 milliards de FCFA (9,7 millions \$ U.S.) Ces résultats concordent avec les pertes de récolte, dus aux oiseaux, estimées par les agriculteurs à un taux de 15,2 %. Encore qu'il faut relever la présence de plus d'une dizaine d'espèces de mouches des fruits attaquent les mangues.

- **Maladies du bétail**

Il existe un large éventail de maladies qui menacent et affectent la production animale au Sénégal. Cependant, de nombreuses maladies peuvent être considérées comme des contraintes et non des risques, car il est rare qu'elles soient directement responsables de la mortalité animale et la majorité des propriétaires savent les gérer. Toutefois, les populations animales augmentaient pendant que la couverture vaccinale était largement en baisse, à côté de la disponibilité irrégulière de vaccins et des médicaments de qualité parmi les facteurs pouvant affaiblir la capacité de gestion des risques existants.

- **Risques liés au marché**

Les risques de marché les plus courants sont la variabilité des prix des produits agricoles et du bétail, le taux de change et la volatilité des taux d'intérêt ainsi que le risque liée à la contrepartie.

- **Volatilité des prix des produits agricoles**

Les fluctuations des prix sont à prévoir sur les marchés agricoles. Cela est dû en partie à la nature imprévisible de l'offre et de la demande, aux conditions météorologiques et aux rendements connexes. Toutefois, la volatilité extrême des prix n'incite pas les producteurs à investir en faveur de la productivité, et cette situation peut mettre en péril l'accès des ménages les plus pauvres à la nourriture. Les impacts des hausses des cours mondiaux des denrées alimentaires et du carburant enregistrés entre 2007-2009 étaient considérables. Les 30 % d'augmentation du prix des denrées alimentaires des ménages (riz, huile, sucre, blé, mil, produits laitiers) ont entraîné une hausse de 6 % des niveaux de pauvreté, passant de 51 % entre 2005/2006 à 57 % en 2008 (source Banque mondiale, 2008).

- **Cultures vivrières**

Les cultures vivrières sont pratiquées partout au Sénégal, mais le niveau de production atteint par la plupart des ménages est insuffisant pour garantir totalement leur sécurité alimentaire. La plupart des ménages dépendent des denrées disponibles dans le commerce ou le marché. Cette situation concerne la période non couverte par la production durant l'année. La dépendance vis-à-vis des marchés est plus forte en août, période où les prix sont généralement plus élevés.

Il est connu qu'au Sénégal, le prix des cultures de base est vital pour la sécurité alimentaire des ménages et le risque de voir l'augmentation des prix des denrées alimentaires réduire l'accessibilité des produits alimentaires pèse essentiellement sur la gestion des ressources des ménages.

Il est difficile de quantifier les effets des risques dus à la volatilité des prix, mais les personnes interrogées ont souvent signalé le détournement des intrants agricoles destinés aux cultures de rente telles que l'arachide ou le coton au profit des cultures telles que le sorgho et le mil afin d'optimiser la disponibilité de la nourriture.

## ➤ Cultures de rente

Parce que peu de producteurs s'adonnent à la culture de rente sans d'abord assurer leur propre approvisionnement via la production de denrées de base, les risques ex post sur la nutrition, la santé et la survie, causés par les fluctuations des prix des cultures de rente sont généralement moins graves. Les producteurs horticoles qui sont généralement dans les fruits et légumes exclusivement destinés au marché constituent l'exception à cette règle. Néanmoins, les fluctuations des prix peuvent aggraver les risques encourus par toutes les parties prenantes des sous-secteurs des cultures de rente. Alors que la production de cultures d'exportation est vulnérable au risque de l'instabilité des prix, la production de cultures de rente commercialisées localement subit une plus forte volatilité des prix.

### • Volatilité des prix du bétail

Les pasteurs dépendent peu des marchés, ce qui limite l'impact du risque de prix sur la production de bétail des éleveurs. Toutefois, cette situation est en train de changer. Dans les systèmes pastoraux traditionnels à faible rendement et à faible niveau d'intrants, la dynamique du marché n'est pas un sujet de préoccupation majeur et les risques de marché au plan commercial concernent essentiellement les systèmes de production intensive de bétail. Cependant, la majorité des propriétaires de bétail, même dans les systèmes avancés, dépendent dans une certaine mesure, des marchés hebdomadaires.

### • Volatilité du taux de change

Les fluctuations des taux de change peuvent également contribuer au risque de prix pour les exportateurs de produits achetés localement. Le taux de change du franc CFA au dollar américain a affiché peu de variations erratiques au cours des 12 dernières années, passant de 750 XOF en 2001 à 425 XOF en 2008 avant de rester relativement stable par la suite. En procédant à une comparaison avec la variation des cours mondiaux durant la même période, il apparaît clairement que le risque lié aux variations inattendues des taux de change a été relativement limité.

### • Risques liés à un environnement défavorable

D'autres risques liés au domaine découlent de l'évolution de l'environnement politique et économique plus large dans lequel opèrent les secteurs du domaine de la sécurité alimentaire tel que l'agriculture. Ces changements peuvent être à la fois internes et externes. La réglementation et la politique du secteur de l'agriculture est une source de risque lorsque l'implication du public dans les activités du secteur présente des conséquences négatives inattendues. Les autres risques comprennent l'insécurité générale à la suite de troubles intérieurs ou de conflits régionaux susceptibles également de perturber les systèmes de production agricole et les moyens de subsistance.

Pour le secteur de la nutrition, les causes structurelles sont de plusieurs ordres :

- croyances culturelles et tabous non adaptés à une bonne pratique de l'AME et l'alimentation complémentaire adéquate, des consultations prénatales (CPN), des directives par rapport à l'accouchement (assisté par un personnel qualifié), de planning familial ;
- insuffisance des initiatives communautaires facilitant l'accès aux aliments de compléments adéquats, des plateformes multifonctionnelles d'allègement des travaux de la femme, l'accès limité des femmes aux services de santé de qualité. A cela s'ajoute les problèmes d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement (disponibilité et fonctionnalité des infrastructures). Le taux de ménages bénéficiant d'assainissement en zone rurale est seulement de 48% (EDS, 2014).

Par ailleurs, l'insuffisance des ressources financières pour le passage à l'échelle des interventions de nutrition à haut impact, l'absence de système d'information intégré, et l'intégration /renforcement de la nutrition dans les curricula de formation au niveau des universités et écoles de formation.

### **1.3. Analyse spécifique des causes par pilier de AGIR**

C'est à travers la grille de lecture que les deux principales dimensions structurelles et conjoncturelles des causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'analysent, suivant le cadre structurant des quatre piliers de la résilience définis par la feuille de route régionale d'AGIR.

#### **- Les causes de la faible protection sociale des groupes vulnérables.**

En l'absence d'une politique et d'une stratégie nationales suffisamment adaptées et ciblées de protection sociale, la pauvreté monétaire et l'insuffisance d'accès aux services sociaux de base demeurent préoccupantes et accentuent les crises dans les ménages et communautés vulnérables. En outre, une meilleure gouvernance, notamment un cadre institutionnel plus intégré de la protection sociale se met progressivement en place avec l'existence de la DGPSN depuis 2012 contribuant grandement à mettre en cohérence l'ensemble des stratégies et des actions dans le domaine de la Protection Sociale au Sénégal.

#### **- Les causes de la malnutrition et de l'insécurité sanitaire des groupes vulnérables.**

Les déterminants spécifiques majeurs de la malnutrition sont avant tout d'ordre politique et institutionnel. L'absence d'une véritable stratégie multisectorielle de nutrition (et d'un cadre commun de résultats qui permet à chaque secteur de s'engager et de rendre compte) entraîne une dispersion institutionnelle considérée comme facteur limitant l'optimisation des résultats.

Les déterminants spécifiques majeurs consécutifs aux comportements sociaux telles que les pratiques nutritionnelles non favorables liées à l'allaitement maternel et à l'alimentation complémentaire non adéquate chez les enfants de 6 à 23 mois et l'alimentation de la femme enceinte ou allaitante dans le même temps qu'elle est prise en charge pour les maladies infantiles. L'insuffisance de la sensibilité de l'agriculture à la nutrition qui ne permet pas d'assurer en quantité suffisante des spéculations diversifiées à haute valeur nutritionnelle à des coûts accessibles constitue souvent un problème. A cela s'ajoute la qualité de la prise en charge des maladies de l'enfant et les femmes en âge de procréer (Femmes enceintes, adolescentes).

Toutefois, les aspects environnementaux en rapport avec l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène restent préoccupants à côté des maladies chroniques et des difficultés d'accès aux soins ainsi qu'aux infrastructures et services de santé.

#### **- Les causes de la faible productivité, de la faiblesse des revenus et de l'accès limité aux aliments des groupes vulnérables.**

La faible productivité de l'agriculture et l'accès limité aux aliments sont liés à l'environnement inadapté du secteur agricole confronté aux variations écologiques du Sahel, aux politiques de développement instables et non intégrées, à des investissements relativement faibles dans les différents segments des filières agricoles. La pauvreté, essentiellement rurale, ne permet pas l'accès aux facteurs de production et au marché. Elle expose plutôt à la dépendance d'une alimentation voire d'une économie extravertie et, partant, à des chocs permanents d'origine externe telles les crises internationales et les fluctuations de prix.

#### **- Les causes de la gouvernance insuffisante de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

La mal gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tient d'abord à une absence de politique et de stratégie alimentaire et nutritionnelle intégrées. Le cadre institutionnel existe mais souffre d'une indiscipline institutionnelle relative à la négligence délibérée de l'alignement des acteurs du domaine et à

la confusion entretenue des rôles. A cela s'ajoute l'inadéquation des moyens octroyés par rapport à l'ampleur des missions assignées. Aussi, les structures en charge du domaine, tant pour la coordination que pour la mise en œuvre ne se concertent que pour faire face aux crises ou à des projets spécifiques. Les plateformes de dialogue inclusif existent à l'échelle de toutes les régions mais sont insuffisamment fonctionnelles du fait de l'absence d'une directive centrale.

## **2. Leçons apprises dans le domaine de la résilience des populations sahéniennes**

Selon la définition partagée de AGIR, la résilience est « la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable.» Même si le concept de résilience apparaît nouveau dans le vocabulaire du développement, force est de constater que les initiatives dans le domaine remontent loin dans le temps. En effet, au Sahel en général et au Sénégal en particulier, la nature de l'environnement et la récurrence des chocs climatiques et économiques ont conduit les populations à mettre en place une gamme variée d'actions et de mesures qui leur permettent d'être plus résilientes c'est-à-dire de survivre et de rebondir après un choc.

Les systèmes de production sahéniennes disposent depuis fort longtemps des mécanismes de résilience, parmi lesquelles il convient de citer la mobilité des animaux par la transhumance, l'association de l'agriculture et de l'élevage, la diversification des activités (artisanat, commerce, cultures de contresaison, transformation, etc.) et la migration saisonnière. A cela, s'ajoutent les mécanismes traditionnels d'entraide comme les tontines ou caisses de solidarité.

Avec l'accentuation des chocs à partir des années 2000, ces mécanismes de résilience purement endogènes se sont révélés insuffisants. Avec l'appui des partenaires, une gamme de solutions techniques a été progressivement développée pour réagir et/ou anticiper les chocs et risques externes, parmi lesquels il convient de citer :

- Dans le domaine de la dégradation des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique,
  - (i) les techniques et méthodes de mobilisation et de conservation des eaux souterraines et de surfaces ;
  - (ii) les techniques de régénération naturelle ou assistée ;
  - (iii) l'optimisation du calendrier agricole et l'amélioration des pratiques culturelles ;
  - (iv) la mise au point de variétés plus performantes et adaptées aux nouvelles conditions climatiques ;
  - (v) l'application de la micro dose d'engrais, etc...
- Sur le plan de la précarité financière des exploitations :
  - (i) l'accès au marché et au crédit ;
  - (ii) l'introduction du warrantage et de la tierce détention.
- Dans le domaine de la protection sociale, les mécanismes des transferts sociaux dont :
  - (i) les transferts dans le cadre des politiques de filets sociaux: les allocations scolaires, les assurances et les pensions..... ,
  - (ii) les diverses formes de manifestation de la solidarité et d'entraide au profit des pauvres comme le Programme National de Bourses Familiales ;
- Dans le domaine de la nutrition, les stratégies de résilience les plus adoptées sont :
  - (i) l'allaitement maternel exclusif,
  - (ii) la diversification alimentaire et l'éducation nutritionnelle
  - (iii) les approches préventives en vue de résoudre les problèmes nutritionnels au niveau des enfants et des femmes et des autres groupes vulnérables,

(iv) la gratuité de soins de santé pour les enfants de 0 à 5 ans, la césarienne et l'hémodialyse. En dépit de ces acquis et bonnes pratiques relevés, force est de reconnaître que la résilience des populations s'est davantage détériorée. Parmi les raisons figurent notamment la faible efficacité des projets et programmes mis en œuvre. Cette situation s'explique par :

- (i) la difficulté dans la bonne prise en compte des cibles porteurs des projets et programmes et l'absence de situation de référence;
- (ii) la faiblesse du suivi-évaluation du processus ;
- (iii) la faible appropriation des résultats des programmes après la fin du financement extérieur et l'incapacité chronique de mise à l'échelle ;
- (iv) l'insuffisante analyse et prise en compte des aspects transversaux (genre et environnement) dans les projets et programmes ;
- (v) les difficultés pour les communes à jouer pleinement leur rôle de porte d'entrée faute de capacités suffisantes,
- (vi) la nécessité de privilégier des programmes de conception simple et centrés sur des actions prioritaires en matière de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, et pour lesquelles les populations peuvent se mobiliser ;
- (vii) la faible capacité des agences d'exécution nationales dans le processus de passation des marchés, la mobilisation de la contrepartie financière et le suivi de la performance ;
- (viii) la nécessité de promouvoir la complémentarité et la synergie dans les interventions ;
- (ix) la nécessité de renforcer les capacités des institutions publiques, privées et communautaires intervenant dans les programmes et projets.

Au regard de ce qui précède deux éléments importants ont marqué le processus de formulation des priorités résilience pays : le choix de privilégier l'identification et la mise à l'échelle des bonnes pratiques en matière de résilience et la nécessité de prendre en compte et de corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre des projets et programmes pro-résilience.

En conclusion, la résilience diminue la vulnérabilité des individus, des ménages et des communautés et les rend plus aptes à prévenir les revirements en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais, surtout, elle permet de résister aux multiples pressions qui les assaillent, de s'affranchir de la pauvreté endémique et d'accélérer le développement humain. Les politiques doivent se focaliser sur le traitement des causes majeures d'instabilité dans les systèmes alimentaires en réduisant la fréquence et la durée des conflits violents, en atténuant la volatilité des prix des denrées alimentaires, en introduisant des pratiques agricoles et des systèmes de production alimentaire plus durables, et en diminuant les pressions exercées par le croît démographique.

### **III. CIBLES : ZONES ET GROUPES VULNERABLES**

Telle que définie plus haut, la résilience concerne les ménages, les familles, les communautés et les systèmes vulnérables par rapport à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce chapitre est principalement axé sur la description et la caractérisation des personnes, des ménages et des zones les plus vulnérables, ciblés dans la formulation des priorités résilience du Sénégal.

#### **1. Méthodologie de ciblage des zones et ménages vulnérables**

Le Gouvernement du Sénégal, sous la conduite du Secrétariat Exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire (SECNSA), a mis en place, avec ses partenaires parties prenantes de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN), une méthodologie de ciblage consensuelle des personnes en insécurité alimentaire. Cette méthodologie comporte deux phases : le ciblage géographique et le ciblage physique.

Le ciblage géographique démarre par l'identification des régions, des départements et des communes les plus touchés par le phénomène de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la base des résultats issus de l'atelier du cadre harmonisé (CH). Ce dernier est un instrument d'identification et d'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle, mis en place par le CILSS et utilisé par

dix-sept Etats de l’Afrique de l’Ouest. Le CH est un cadre intégré d’analyse, bâti sur un consensus technique qui valorise les données fournies par l’ensemble des dispositifs ou méthodes, notamment les enquêtes de consommation alimentaire, les enquêtes nutritionnelles, l’Analyse de l’économie des ménages (HEA) ou autres informations fournies par les enquêtes agricoles et les suivis des marchés. Il évalue l’insécurité alimentaire et nutritionnelle sur la base de la convergence des preuves fournies par plusieurs indicateurs.

Dans chaque département indiqué, toutes les communes urbaines et rurales deviennent, de facto, des zones cibles. S’agissant des villages, ils sont ciblés par les Comités départementaux de sécurité alimentaire (CDSA) présidés par les préfets des circonscriptions administratives correspondantes. Les critères de ciblage des villages portent sur la production agricole et de biomasse de la campagne agricole la plus récente, la situation nutritionnelle, la survenue de périls (épidémies, inondations, incendies, invasion acridienne, feux de brousse, etc.), la situation zoo-sanitaire (recrudescence de foyers de maladies animales), etc.

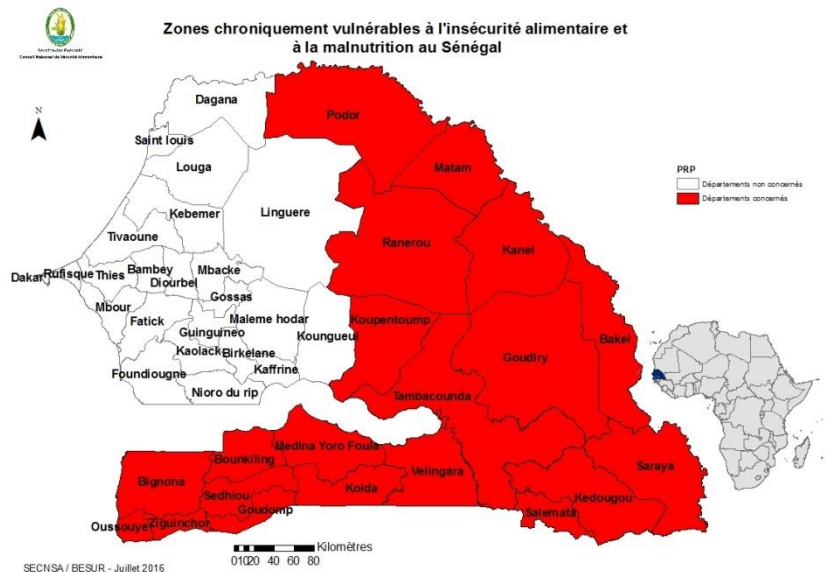
Au niveau de chaque village ciblé, la sélection des ménages les plus affectés par l’insécurité alimentaire est effectuée par une assemblée de village notamment composée par le chef de village ; l’imam et/ou le représentant de l’église ; la représentante des femmes, le représentant des jeunes ; le représentant des notables, etc. L’assemblée de ciblage s’appuie sur les critères relatifs au nombre de repas pris, au nombre d’enfants malnutris, au niveau d’équipement du ménage. Les ménages dirigés par un handicapé ou malade chronique ; par une femme, veuve ou par une personne âgée sont privilégiés. Cette phase est suivie d’une enquête de vérification pour corriger les erreurs d’inclusion.

## **2. Méthode d’identification des zones prioritaires de AGIR**

Dans le cadre du processus de formulation des priorités résilience du Sénégal, l’identification des régions et départements prioritaires s’est appuyée sur les résultats de plusieurs enquêtes et évaluations de sécurité alimentaire et de nutrition (ateliers du cadre harmonisé 2013-2015, Enquête nationale de Sécurité alimentaire et de Nutrition de 2013 (ENSAN, 2013), de l’Enquête SMART de 2012 et 2014, de l’Enquête de suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2011 (ESPS II), de l’Enquête Rurale Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ERASAN 2014) etc..

Toutes ces enquêtes et évaluations de vulnérabilité liée à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle révèlent une situation généralement préoccupante dans les sept (07) régions du nord, de l'Est et du Sud : **Kédougou, Kolda, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor**. Au total, vingt (20) départements administratifs sont concernés par cette situation de vulnérabilité quasi-permanente : Kédougou, Salémata, Saraya, Kolda, Médina Yoro Foulah, Vélingara, Matam, Kanel, Ranérou, Podor, Sédhiou, Bounkiling, Goudomp, Tambacounda, Koumpentoum, Goudiry, Bakel, Ziguinchor, Bignona et Oussouye.

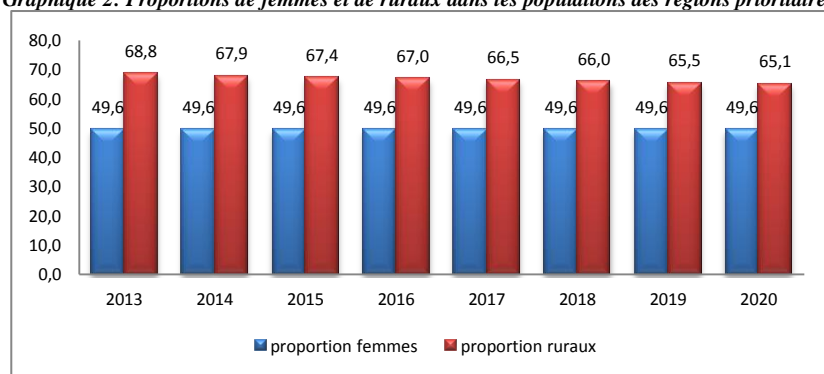
Source-SECNSA -2015



### 3. Caractérisation des zones prioritaires

En 2016, la population totale de ces vingt départements administratifs les plus vulnérables est estimée à 4 364 912 habitants, soit environ 30 % de la population totale du pays. Plus des deux tiers de cette population sont composés de ruraux. Les femmes représentent un peu moins de la moitié (49,6%). La proportion de personnes en insécurité alimentaire ciblée et aidée dans le plan national de riposte de 2015, est de 53 140 personnes dont 36 % de femmes et 64 % d'hommes.

Graphique 2: Proportions de femmes et de ruraux dans les populations des régions prioritaires.



ANSD: RGPFAE 2013

#### - Faibles surfaces emblavées

Les agriculteurs des régions prioritaires ont majoritairement emblavé entre 1 et 1,4 ha lors de la campagne agricole 2012- 2013.

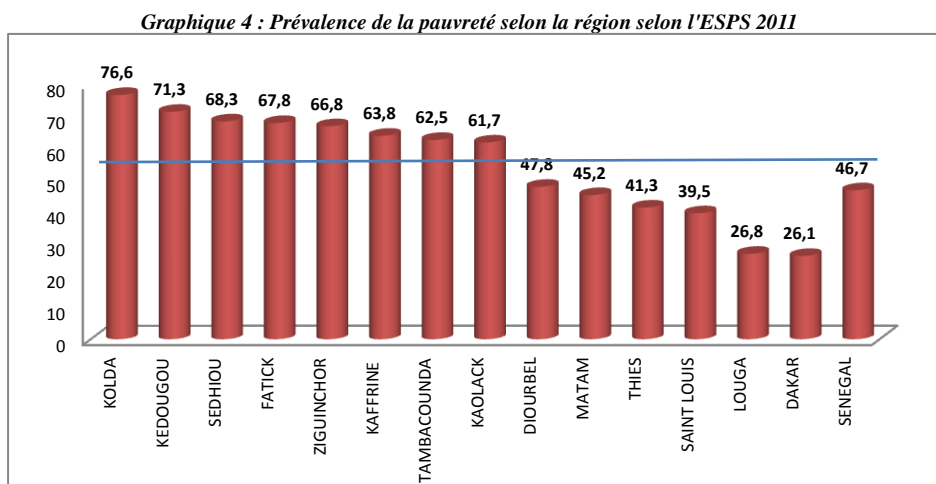
**Tableau V: Répartition selon la superficie cultivée**

	0 ha	1-5 ha	6-10 ha	11-20 ha	20 ha et plus
ZIGUINCHOR	17,5	76,5	3,6	1,2	1,2
SAINT-LOUIS	17,6	74,9	4,1	1,4	2,0
TAMBACOUNDA	3,0	68,8	18,0	7,3	2,8
KOLDA	4,5	75,2	12,9	5,0	2,3
MATAM	7,9	85,0	3,9	1,3	1,9
KEDOUGOU	8,1	86,9	3,0	0,9	1,1
SEDHIOU	3,3	78,9	12,9	3,5	1,4
SENEGAL	5,5	69,8	16,1	6,1	2,6

Source : ANSD: RGPHAE 2013

## - Une pauvreté persistante

Le graphique ci-dessous montre que la prévalence de la pauvreté dépasse 60% dans les deux tiers des régions citées plus haut : Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%), Sédhiou (68,3%), Tambacounda (62,5%). L'incidence de la pauvreté reste élevée dans les régions de Matam (45,2%) et de Saint-Louis (39,5%) quoiqu'elle soit en deçà du niveau national.



Source: ESPS II 2011

## - Une malnutrition inquiétante dans certaines régions

La dernière enquête SMART de 2015 a révélé que le taux national de malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de cinq ans est de 9,0%. Toutefois, selon le MSAS-2016, la situation est critique dans les localités telles que le département de Podor (18,2%), les régions de Matam (16,5%), Louga (16%) et de Tambacounda (12,5%). Selon la même enquête, la prévalence de la malnutrition chronique qui est de 17% au niveau national présente aussi des disparités régionales. Même si elle est en dessous du seuil critique de 40% de l'OMS, elle est de 29,6% à Sédhiou, de 25% à Kédougou, de 24,9 à Tambacounda et de 23,7% à Kolda.

**Tableau 2 : Malnutrition aiguë globale et chronique dans les zones vulnérables (en %)**

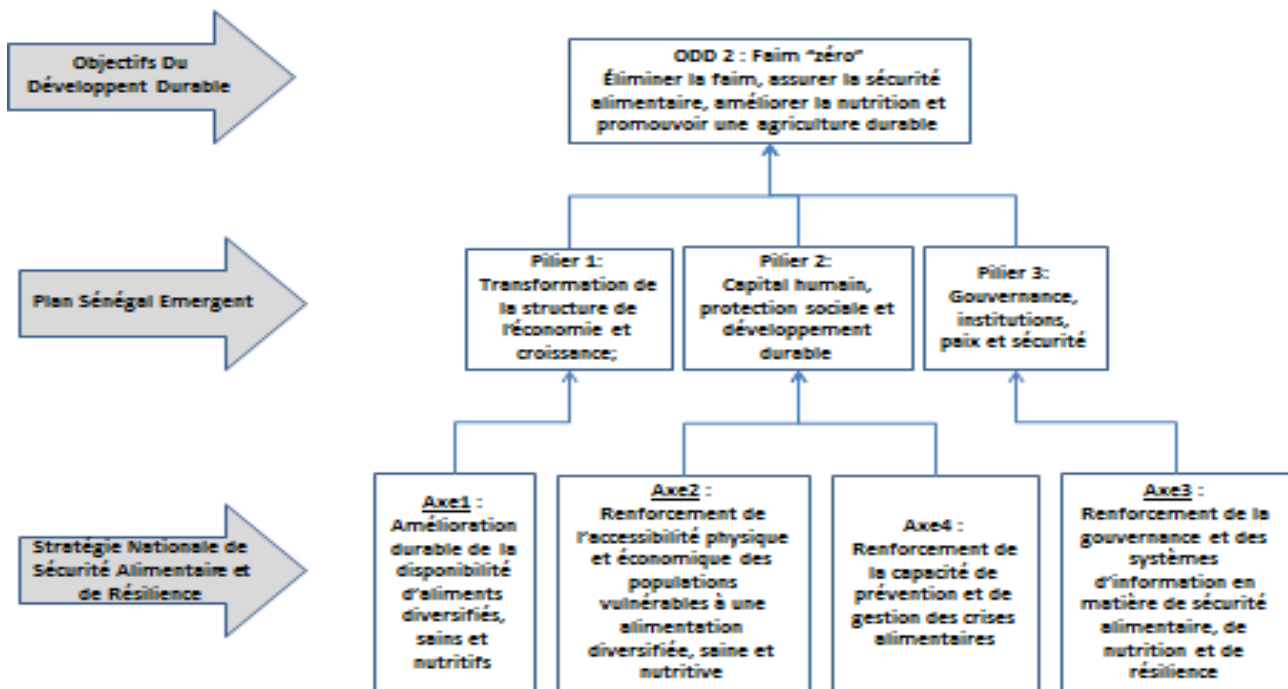
Région	Taux Malnutrition aiguë enfants (6-59 mois)	Taux de malnutrition chronique enfants (0-5 ans)
Sédhiou	7,3	29,6
Kédougou	6,6	25,4
Tambacounda	12,5	24,9
Kolda	8,4	23,7
Matam	16,5	21,5
Dép. Podor	18,2	18,7
Saint Louis	14,7	17,9
Ziguinchor	6,5	12,9
<b>Niveau national</b>	<b>9,0</b>	<b>17,1</b>

Source : SMART 2015

#### IV. CONTENU DES PRIORITES RESILIENCE PAYS-SENEGAL

Au Sénégal, les PRP ont été intégrées à la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR), et la mise en œuvre de leurs dimensions opérationnelles se fera à travers le Programme national d'appui à la Sécurité alimentaire et à la résilience (PNASAR). Ce dernier est en cours d'élaboration. Son champ d'action sur les cinq (5) ans couvrira, en priorité, les zones chroniquement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Figure 2 : Alignement PRP à la SNSAR



## 1. Stratégie Résilience d'AGIR sur 20 ans

### 1.1. Vision et Objectif Stratégique

#### 1.1.1. Vision

**Œuvrer à ce que les couches et les catégories les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aient un accès facile et de manière durable à une alimentation suffisante, saine et nutritive avec de fortes capacités de résilience à l'horizon 2035.**

Par ailleurs, en cohérence avec les deux premiers piliers d'AGIR sur le renforcement de la protection sociale et de la nutrition, la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSSN) et la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) ont élaboré des documents de stratégies de leur secteur d'intervention respectif qu'il s'agira d'articuler au mieux avec le présent document des PRP voire le PNASAR.

En effet, les Priorités Résilience du Sénégal s'intègrent parfaitement avec les objectifs spécifiques ou piliers déclinés par AGIR. Au-delà de ces trois piliers, la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (GSAN) vient renforcer la synergie recherchée à travers AGIR et permet désormais aux structures en charge des questions de sécurité alimentaire en rapport avec les sectoriels, de nutrition et de protection sociale d'être dans un même cadre fédérateur aussi bien à l'échelle locale, régionale que nationale.

### *1.1.2. Objectif stratégique*

L'**objectif stratégique** est de contribuer à la réalisation « Faim zéro » en réduisant structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal à l'horizon 2035.

### *1.1.3. Impacts attendus en 2025*

- ✓ La réduction de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans au Sénégal à moins de 20% ;
- ✓ La proportion des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire a baissé de **50% en fin 2025**.

## **2. Priorités résiliences pour la période 2016- 2025**

Conformément à la feuille de route régionale, quatre priorités résilience sont retenues. Il s'agit de :

**Pilier 1:** améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence ;

**Pilier 2 :** renforcer la nutrition des ménages vulnérables ;

**Pilier 3 :** améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments ;

**Pilier 4 :** renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

### *2.1. Contenu des Priorités résiliences*

**PILIER 1 AGIR: Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence.**

Les cibles prioritaires sont les bénéficiaires des programmes de protection sociale : (Élèves de 02 à 15 ans, les agriculteurs pauvres et vulnérables, les pasteurs et agropasteurs pauvres et vulnérables, les pêcheurs artisans, les travailleurs pauvres des villes, les femmes rurales et en milieu périurbain) et les acteurs institutionnels impliqués dans l'exécution.

Ces cibles ont été identifiées à la suite de l'analyse des documents de politiques et programmes de protection sociale (CMU, SNEEG, PNBSF, SNPE, DPASS, PFS, SNPS, DSDEF, PSE (volet protection sociale), les agriculteurs pauvres et vulnérables, les pasteurs et agropasteurs pauvres et vulnérables, pêcheurs artisans, travailleurs pauvres des villes, femmes rurales et en milieu péri urbain bénéficiaires des actions pour la promotion d'activités génératrices de revenus sont estimés à 747 000, les élèves âgés de 02 à 15 ans issus des ménages vulnérables bénéficiaires des cantines scolaires sont estimés à 606 117.

Les zones prioritaires sont les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou, Tambacounda, Matam et le département de Podor (région de St-Louis). Le choix de ces zones se justifie par la prévalence élevée de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. La mise en œuvre des actions en faveur de la promotion des activités génératrices de revenus pour appuyer les bénéficiaires des programmes de filets sociaux, concerne les départements de : Medina Yoro Foula, Tambacounda, Saraya, Bakel, Goudiry, Kanel, Kolda, Kédougou, Bignona, Goudomp, Salémata, Oussouye , Matam, Ranérou, Podor, Sédhiou, Koumpentoum , Bounkiling.

## **Priorité 1 : mettre en place un système national cohérent de protection sociale**

### **- La cohérence des interventions et des politiques de protection sociale par la mise en place d'un registre national unifié (RNU)**

Il existe une diversité d'acteurs dans le domaine de la protection des groupes vulnérables. Malheureusement cette diversité est mal exploitée du fait du manque de coordination dans les interventions. Cette situation ne favorise pas une efficacité des actions menées par les uns et par les autres. Pour atteindre cet objectif, il faudra définir une méthodologie commune pour les différents acteurs. Il s'agira d'avoir une base de données commune (RNU) qui prend en compte l'ensemble des indicateurs des groupes vulnérables, à partir de laquelle tout acteur pourra extraire les informations conformément à ses besoins. Ainsi, en vertu du principe de complémentarité et de synergie, le registre unifié doit viser la combinaison efficiente des interventions des différents acteurs existants.

### **- Le renforcement de capacités des acteurs institutionnels**

Pour atteindre les objectifs visés, il est impératif de renforcer les capacités des acteurs institutionnels. Le pilotage de la stratégie nationale de sécurité sociale s'inscrit dans le dispositif de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le caractère multisectoriel nécessite un pilotage impliquant les principaux ministères concernés, les organisations patronales, les syndicats, les acteurs de la société civile, les représentants des collectivités locales.

Le comité de pilotage qui a conduit le processus sera maintenu et renforcé et aura pour principale mission le suivi de la mise en œuvre (pilotage des évaluations globales) et l'organisation des processus de révision du document. Il assure une fonction de « veille stratégique » et servira de cadre multisectoriel, interdisciplinaire et multi acteurs de concertation, notamment pour la préparation de conseils interministériels de suivi et d'orientation.

Le pilotage opérationnel sera assuré par les différents ministères concernés selon les axes stratégiques dans le cadre des dispositifs existants de suivi du DSRP (comités sectoriels, comités régionaux). Les projets et programmes mis en place seront suivis et évalués par les structures compétentes des ministères.

La cellule de suivi de la mise en œuvre du DSRP, assure la centralisation des données de suivi dans le cadre de sa mission, en portant une attention particulière au suivi des indicateurs quantitatifs et aux évaluations participatives. Elle appuie le comité de pilotage dans la préparation des rapports annuels.

## **Priorité 2 : Promouvoir des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale.**

Au Sénégal, la protection sociale est une des priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le droit à la protection sociale initié dans les programmes de développement par la création de la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSSN), l'adoption du document de Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN), le projet d' Initiative nationale à la Protection Sociale (INPS) du Japon, l'adhésion aux organismes comme la CEDEAO sont autant de processus visant la promotion des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes.

Ce volet permettra de lutter contre l'inégalité dans l'accès aux ressources afin d'accroître les revenus familiaux pour la survie des ménages et la satisfaction des besoins primaires.

- **L'accompagnement des familles bénéficiaires des programmes de filets sociaux par le financement des activités génératrices de revenus (AGR)**

Dans le cadre de la protection sociale, la DGPSSN a initié les bourses familiales (PNBF) qu'elle octroie aux ménages depuis 2013 en quatre tranches au cours de l'année. Ces bourses sont octroyées sur la base de conditions précises : (i) fréquentation d'écoles publiques par les enfants du ménage bénéficiaire ; (ii) l'adhésion à la cantine scolaire. Il faut dire aussi que d'autres programmes de protection sociale visant l'amélioration des conditions de vie des ménages ont permis de satisfaire certains besoins différents des objectifs du programme. Ce qui révèle des préoccupations autrement liées aux besoins des ménages vulnérables non prises en compte par les indicateurs d'intervention. C'est pourquoi, le financement d'activités génératrices de revenus permettra aux ménages vulnérables d'augmenter leurs ressources mais surtout d'améliorer les moyens d'existence des groupes vulnérables particulièrement des enfants en âge de scolarisation. Parallèlement, l'accompagnement en renforcement de capacités en gestion, transformation des produits agricoles suivant les besoins des communautés pourra améliorer le cadre de vie des ménages.

- **L'extension des cantines scolaires sur l'ensemble du territoire national.**

Aujourd'hui au Sénégal l'importance des cantines scolaires n'est plus à démontrer (en matière de performance scolaire pour les élèves, de diminution du taux d'abandon, de l'amélioration du taux d'accès, de l'amélioration de l'état nutritionnel des élèves). Elles constituent un élément fondamental de la stratégie d'élargissement de l'accès et d'amélioration de la qualité de l'Education. Cependant, 75% des financements des cantines sont assurés par les partenaires particulièrement le PAM, l'Etat ne couvrant que les 25 % alors que tout le territoire n'est couvert qu'à 28% (RNSE, 2015): les bailleurs interviennent suivant leurs indicateurs en plus de leur retrait progressif et sur certains indicateurs toutes les zones ne sont pas alarmantes. L'extension des cantines scolaires doit permettre d'avoir des indicateurs de protection sociale comme le TAB, le TA ; l'amélioration de la valeur nutritionnelle, de l'alimentation des élèves, et par conséquent de leur santé, passés du rouge au jaune et vert.

Par ailleurs, la cantine contribue environ à hauteur de 5% aux sources de nourriture des ménages vulnérables, elle constitue un moyen important de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Considérant le coût du panier alimentaire mis en place par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à hauteur de 120 frs par élève et par jour, le nombre de jours ouvrables par mois qui est de 17 et le nombre de mois scolaires environ estimé à 7, le montant revient à 14 280 frs par an. Le montant forfaitaire de la formation des membres du comité de gestion est évalué à environ cinq millions XOF par département, ce qui fait que les 20 départements auront un financement de cent million de francs CFA (100 000 000 F CFA) soit pour les 690 396 élèves, un coût de formation de 145 XOF par élève. Le coût de la cantine par élève sera de 14 425 F CFA par an. Dans ces zones, l'éducation sera une priorité dès lors que les établissements scolaires (écoles ou collèges) sont dotés de moyens supplémentaires et d'une plus grande autonomie pour faire face aux difficultés d'ordre scolaire et social, en y ajoutant les bourses de sécurité familiale avec comme objectif de lutter contre l'échec scolaire, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

- **La mise en place de banques céréalières villageoises (BCV) et de champs agricoles communautaires.**

Le Sénégal, en collaboration avec le gouvernement du Brésil, la coopération britannique, la FAO et le PAM, a initié des programmes d'activités agricoles comme le PAA à Kédougou. Il en est de même avec le Plan International, dans le cadre des champs communautaires au niveau des localités de Nioro, Louga et Kaolack. Ces programmes qui intègrent les communautés entières leur permettent d'avoir une disponibilité alimentaire et financière à travers les surplus de productions commercialisés. Certains sont en phase d'extension. Ce sont des programmes qui visent l'augmentation de la production, et favorise la consommation locale. Ils créent également des emplois dans la catégorie des jeunes avec les Domaines

Agricoles Communautaires (DAC) et permettent la pérennisation des cantines scolaires qu'ils approvisionnent.

### **Priorité 3 : Renforcer la résilience des ménages vulnérables et pauvres face aux risques et catastrophes climatiques**

La résilience des ménages suppose qu'ils soient capables de faire face aux aléas liés aux changements climatiques qui perturbent le cycle normal de la pluviométrie dans la plupart des pays sahéliens. C'est pour quoi, la troisième priorité du pilier protection sociale vise le renforcement de la résilience des ménages vulnérables face aux chocs.

Les ménages aussi bien en milieu rural qu'urbain sont exposés à une variété de chocs qui les empêchent d'avoir les ressources susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. Les chocs qui affectent globalement les ménages ruraux sont la sécheresse, les inondations, les flambées des prix des denrées alimentaires de base.

En milieu rural, plus particulièrement, le déficit pluviométrique et/ou les inondations de parcelles de cultures entraînent des baisses de productions agricoles et hypothèquent les moyens d'existence des ménages.

A la lecture du volet protection sociale du plan Sénégal Emergent (PSE), les actions suivantes sont considérées comme prioritaires :

- Assistance aux ménages affectés par des chocs (sécheresse, inondation).
- Promotion et extension de l'assurance agricole.

#### **Actions prioritaires**

- Amélioration de la gouvernance en matière de protection sociale à travers un système national cohérent ;
- Amélioration de l'assurance sociale des ménages vulnérables ;
- Protection et renforcement des moyens d'existence des groupes vulnérables par la promotion d'actions positives et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale ;
- Promotion des mesures d'atténuation des chocs qui affectent les ménages vulnérables en renforçant leurs capacités de résistance face aux risques et catastrophes climatiques.

### **PILIER 2 AGIR : Renforcer la Nutrition des ménages vulnérables**

La réduction de la prévalence de la malnutrition chronique à moins de 20% et celle de la malnutrition aiguë à moins de 5% chez les enfants de moins de 5ans constituent les indicateurs nutritionnels qui ont été identifiés dans le cadre de l'initiative AGIR. La lutte contre ces deux types de malnutrition, constitue une priorité pour l'Etat du Sénégal. Cet engagement pour la nutrition a été réitéré avec l'adhésion du Sénégal au mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) en 2011 et à REACH en 2014. L'adoption, par le Gouvernement, des cibles de l'Assemblée Mondiale de la santé pour 2025 relative à la lutte contre la malnutrition chez les enfants avec 6 indicateurs à suivre (réduire de 40% la prévalence de la malnutrition chronique, réduire le faible poids de naissance de 30%, amener la prévalence de la malnutrition aiguë à moins de 5 %, réduire l'anémie de 50% chez les femmes en âge de procréer, porter le taux d'allaitement maternel à 50%, maintenir le pourcentage d'enfants de moins de 5ans en surpoids à moins de 7%) et des objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030 notamment celui relatif à l'élimination durable de la faim et de la malnutrition, est une preuve de l'intégration des préoccupations internationales dans les politiques nationales de Nutrition au Sénégal.

La malnutrition est un facteur majeur de mortalité infantile, selon la série Lancet de 2013. Elle serait responsable d'une manière directe ou indirecte à environ 45% des décès des enfants de moins de 5 ans. Elle réduit fortement les chances de survie et de développement des enfants et érode le capital humain d'un pays compromettant ainsi ses chances de développement. Cependant, il est possible d'intervenir de façon efficace pour un coût financier raisonnable, à condition de se focaliser sur la fenêtre des 1000 jours de l'enfant comme démontré dans les séries du LANCET (2008, 2013). Et selon le consensus de Copenhague, les interventions contre la malnutrition constituent l'investissement le plus rentable (même avec la vaccination, la lutte contre le paludisme, etc.) et entraîne un retour de 16 dollars pour chaque dollar investi.

Vu le contexte au niveau global, et compte tenu de toutes ces évidences, la nutrition fait partie des indicateurs restreint du PSE et l'Etat, à travers la CLM, a élaboré en 2015 la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN) et une stratégie multisectorielle va en découler pour réduire de manière significative et durable la malnutrition sur toutes ces formes qui constituent de réels problèmes de santé publique au Sénégal malgré les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires.

En vue de renforcer la nutrition des ménages vulnérables, des priorités ont été identifiées.

- **Priorités Nationales en faveur de la nutrition en rapport avec l'initiative AGIR**

L'analyse du pilier 2 en rapport avec la grille AGIR a permis d'identifier deux priorités essentiellement. Il s'agit d'une part de réduire, dans toutes les régions du Sénégal, la prévalence de la malnutrition chronique à un niveau inférieur à 20% chez les enfants de moins de 5ans, et d'autre part, de réduire la prévalence de la malnutrition aigüe de moins de 5% chez les enfants de moins de 5 ans au niveau national. L'enquête ENSAN réalisée en 2013 a été utilisée comme base de travail et a permis de se rendre compte, malgré les progrès réalisés, que des disparités entre les régions existent.

Pour la mise en œuvre des interventions identifiées dans le cadre de l'initiative AGIR, des cibles et zones prioritaires ont été identifiées.

### **Cibles prioritaires**

Les femmes en âge de reproduction, les enfants de moins de cinq ans.

### **Priorité 1 : Réduire à moins 20% la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans dans toutes les régions du Sénégal**

La malnutrition chronique est déterminée par l'indice taille-pour-âge qui caractérise la croissance en taille de l'enfant et reflète l'état nutritionnel sur le long terme. Elle peut être sévère ou modérée.

La prévalence de la malnutrition chronique au niveau de la population est jugée critique lorsqu'elle atteint 40%.

L'enquête ENSAN 2013 montre une situation plutôt acceptable au niveau national 16,5% [15,4 - 17,7 IC] avec cependant des disparités géographiques. La malnutrition chronique est plus marquée dans la zone Sud et Sud Est avec des prévalences qui, même si elles n'atteignent pas 40%, sont assez élevés dans les régions de Kolda et Kédougou. Les départements de Kolda (31%) de Médina Yoro Foula (30%), de Saraya (29%) présentent les prévalences les plus élevées comme présenté sur la carte ci-dessous. Il faut noter qu'au moment de l'enquête environ 400 000 enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition chronique au Sénégal.

La lutte contre ce fléau devient cruciale pour le développement humain et économique dans les pays en développement. Des évidences scientifiques ont démontré que le retard de croissance est associé à une réduction de la performance scolaire des enfants (équivalant à 2-3 ans de retard scolaire), à une diminution des revenus à l'âge adulte (en moyenne de 22%). Les filles présentant un retard de croissance ont un risque plus élevé de donner naissance à un enfant de faible poids, perpétuant ainsi le cycle intergénérationnel de la malnutrition. Il a été estimé qu'environ 20% du retard de croissance chez le jeune enfant sont dus à une nutrition inadéquate durant la période fœtale (Black et coll., 2013).

Le relèvement du taux d'allaitement maternel exclusif chez les enfants de moins de 6 mois et l'amélioration de la pratique d'alimentation complémentaire adéquate chez les enfants 6-23 mois et la nutrition des femmes enceintes contribuent à réduire la prévalence de la malnutrition chronique.

### **Action Prioritaire 1 : Relèvement du taux de l'allaitement maternel exclusif (AME) jusqu'à 6 mois de 33 % à 50%**

L'allaitement maternel exclusif a été identifié comme une intervention à haut impact sur la mortalité infanto juvénile (Lancet Séries 2008, 2013). Depuis 2010, l'évolution des indicateurs d'allaitement maternel exclusif est en constante baisse au Sénégal. En effet entre 2010 et 2014, ce taux est passé de 39% à 33% selon les enquêtes EDS.

Ainsi, la mise en œuvre de cette action prioritaire passe par l'identification d'activités prioritaires.

#### **Activités Prioritaires**

Les activités prioritaires se résument comme suit :

- Renforcer les capacités du personnel de santé et des acteurs communautaires sur l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) et mise au sein précoce et AME ;
- Valider et mettre en œuvre un plan stratégique de communication sur l'ANJE ;
- Appuyer l'adoption du décret portant sur le code de commercialisation des substituts de lait ;
- Mettre en place des plateformes d'allégement des travaux de la femme ;
- Documenter et partager les bonnes pratiques sur l'AME ;
- Valoriser les produits forestiers alimentaires à fort taux de micronutriments (comme le *Parkia biglobosa*) ;
- Renforcer les activités de Communication pour un Changement de Comportement (CCC) sur la promotion des Consultations Prénatales (CPN), l'alimentation de la femme enceinte et allaitante ;
- Renforcer la sensibilisation et le plaidoyer auprès des communautés, des religieux, des chefs coutumiers et des leaders d'opinion sur la planification familiale ;
- Faire la promotion du lavage des mains aux moments critiques (avant de manger, au sortir des toilettes et écoles, etc.)

## **Action Prioritaire 2 : Amélioration de la pratique d'alimentation complémentaire adéquate chez les enfants 6-23mois**

Les pratiques optimales d'alimentation complémentaire chez les 6-23 mois se sont révélées extrêmement efficaces pour le développement harmonieux de l'enfant. Implantées de façon optimale, ces pratiques permettent de réduire d'environ 20%, la mortalité et le retard de croissance chez le jeune enfant (Imdad et coll., 2011).

Le lavage des mains au savon, notamment à certaines occasions critiques (après les selles, avant de préparer à manger ou de donner à manger aux enfants) est un élément important en matière d'hygiène et pour accompagner la pratique d'alimentation complémentaire.

### **Activités Prioritaires**

- Renforcer les capacités du personnel de santé et des acteurs communautaires sur l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) ;
- Valider et mettre en œuvre un plan stratégique de communication sur l'ANJE ;
- Faire la promotion des recettes et produits locaux à haute valeur nutritive ;
- Elaborer un guide alimentaire ;
- Adapter la pyramide alimentaire aux disponibilités locales ;
- Mettre à jour la table de composition des aliments locaux ;
- Améliorer la prise en charge nutritionnelle de la femme enceinte et allaitante et des adolescentes ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux dispositifs wash (eau, hygiène et assainissement) ;
- Assurer la promotion des pratiques familiales essentielles (wash, vaccination, SRO, etc.) ;
- Documenter les bonnes pratiques et obstacles liés à l'alimentation complémentaire ;
- Améliorer le cadre législatif et réglementaire pour assurer la promotion appropriée des aliments de compléments et le contrôle ;
- Renforcer la supplémentation en fer et introduire la supplémentation en iode des Femmes Enceintes (FE) ;
- Promouvoir la consommation des aliments riches et enrichis en micronutriments ;
- Maintenir le déparasitage et la supplémentation en vitamine A semestriel des enfants de moins de 5 ans ;
- Passer à l'échelle la fortification à domicile pour les enfants 6-23mois ;
- Renforcer la fortification à petite échelle (au niveau communautaire) ;
- Mettre en œuvre l'assainissement piloté par la communauté ;

### **Priorité 2 : Réduire à moins de 5% (9,8 SMART juillet 2014) la prévalence de malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5ans pendant toute l'année.**

La malnutrition aiguë est déterminée par l'indice poids-pour-taille. Selon l'EDS-Continue 2014, dans l'ensemble, la malnutrition aiguë globale est élevée; plus d'un enfant sur vingt (6 %) est atteint de maigreur sous forme modérée ou sévère : moins de 1 % des enfants sont atteints d'émaciation sous forme sévère. Si l'on considère l'âge, ce sont les enfants âgés de 48 à 59 mois qui souffrent le plus fréquemment d'émaciation (10 %).

La malnutrition aiguë touche un peu plus fréquemment le milieu rural que le milieu urbain (7% contre 5 %) et est beaucoup plus élevée au Nord (10 %), au Sud et au Centre (6 %) qu'à l'Ouest (3 %). La prévalence de l'émaciation chez les enfants est également plus élevée lorsque la mère est sans instruction (7 %) que lorsqu'elle a un niveau primaire (5 %) et surtout secondaire (4 %).

La prévalence de l'émancipation est aussi liée au niveau de bien-être du ménage : plus le niveau de bien-être augmente, de plus la prévalence de l'émaciation est faible. Elle est de 8 % chez les enfants des ménages du quintile le plus bas contre 3 % chez les enfants des ménages du quintile le plus élevé. Cette disparité géographique est confirmée par les enquêtes SMART de 2014 ; et selon l'Enquête SMART 2015, la moyenne nationale de la malnutrition aiguë globale (MAG) chez les enfants de 6 à 59 mois se situe à 9,1%, soit une situation précaire dans l'ensemble. Elle affecte plus la région de Matam (18,8%) où l'ensemble des trois départements dépasse le seuil critique de 15%. Le département de Podor avec une prévalence de 16,7% dépasse également le seuil critique de même que la région de Louga qui est à 16%.

L'amélioration de la couverture et de la qualité de la prise en charge de la MAS et de la MAM permet de réduire la malnutrition aiguë.

### **Action Prioritaire : Amélioration de la couverture et de la qualité de la prise en charge de la MAS et de la MAM.**

La mise en œuvre des interventions de nutrition communautaire permet de prévenir la survenue de la malnutrition chez les enfants de 0 à 59 mois, au cas échéant, le dispositif en place permet une prise en charge effective des enfants souffrant de malnutrition aiguë ou modérée selon les normes et protocoles. La délivrance de ce paquet d'activités permet à ces enfants d'atteindre un statut nutritionnel satisfaisant. Ce dernier est fait suivant plusieurs modalités (FARNE, regroupement périodiques, suivi à domicile).

En ce qui concerne la prise en charge de la malnutrition aiguë, le Sénégal dispose depuis 2008 d'un protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë (PECMA) révisé en 2013. Ce protocole prend ainsi en compte les avancées dans le traitement de la malnutrition au niveau global avec l'approche à base communautaire. Ce travail intègre à la fois la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère (suivi en ambulatoire au niveau communautaire) et la prise en charge des cas de malnutrition aiguë modérée et le dépistage.

Pour les enfants atteints de malnutrition aiguë sévère, les formes non compliquées sont prises en charge à travers les Unités de Réhabilitation et d'Education Nutritionnelle (UREN), en général intégrées, au niveau des postes de santé. La prise en charge est ambulatoire pour un suivi à domicile par les acteurs communautaires. Pour la malnutrition aiguë sévère avec complications la prise en charge se fait en interne au niveau des centres de santé et des hôpitaux abritant les Centres de Réhabilitation et d'Education Nutritionnelle (CREN).

### **Activités Prioritaires**

- Intégrer la Prise en Charge de la Malnutrition Aiguë (PECMA) dans les curricula des écoles de formation et de l'Université ;
- Renforcer les capacités du personnel de santé et des acteurs communautaires sur la PECMA ;
- Améliorer le dépistage, le suivi des MAM et des MAS (référence, contre référence, abandon) et passer à l'échelle des sites sentinelles pour la surveillance nutritionnelle ;
- Renforcer la supervision au niveau communautaire et structures de santé ;
- Faire le plaidoyer pour une prise en charge des intrants de la MAS dans le budget du MSAS ;
- Faire le plaidoyer auprès des collectivités locales pour l'appui en ressources humaines au niveau des CREN ;
- Rendre disponible les intrants (médicaments, aliments thérapeutiques, matériels anthropométrique, farine enrichie, suppléments) ;

- Intégrer les intrants dans le circuit de distribution des médicaments et produits essentiels ;
- Elaborer d'un document de plaidoyer et le mettre en œuvre pour la production des aliments thérapeutiques et les suppléments alimentaires au niveau du pays ;
- Mettre en œuvre le paquet wash-nut au profit des ménages ayants des enfants souffrant de MAM et MAS ;
- Renforcer les capacités du personnel de santé et des acteurs communautaires sur l'ANJE et les PFE ;
- Renforcer le système d'information
- Mettre en œuvre les activités en rapport avec la PCIME.

## **PILIER 3 AGIR : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments.**

Le pilier 3 est articulé autour de 3 priorités à savoir :

- i. Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- ii. Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques ;
- iii. Développer et moderniser les marchés agricoles accessibles aux ménages vulnérables.

### ***Priorité 1. Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique***

Le secteur agricole est confronté à des contraintes qui impactent négativement sur la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique. Il s'agit notamment de :

- i. la faible disponibilité des intrants et équipements agricoles (semences certifiées, engrais, matériel agricole etc.) ;
- ii. la dégradation avancée des terres est estimée à près de 34% selon les données du CSE, 2014 ;
- iii. la faible maîtrise de l'eau ;
- iv. le faible niveau de formation et de valorisation des résultats de la recherche ;
- v. La surexploitation des ressources halieutiques.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a pris des mesures allant de la mise à disposition d'intrants subventionnés à la mise en place de fonds de financement. Des programmes relatifs à la reconstitution du capital semencier (tonnes en 2000 à tonnes en 2015), à la maîtrise de l'eau (ha aménagés en 2000 à ha aménagés en 2015), à la gestion durable des terres (ha de terres amendés en 2015), à l'équipement du monde rural (unités en 2015) et au renforcement des capacités (centres de formation, incubateurs etc.) sont aussi mis en œuvre.

Malgré ces efforts consentis, plusieurs défis restent à être levés, notamment à l'endroit des couches les plus vulnérables et à une meilleure prise en compte de la dimension résilience.

### **Action 1. 1. Renforcement des capacités productives.**

Pour un renforcement des capacités productives, il est prévu de mettre en œuvre un certain nombre d'activités prioritaires qui consistent à :

- Produire des variétés à haute valeur nutritive adaptées aux changements climatiques à travers la recherche-action-développement ;
- Promouvoir les espèces non ligneuses à haute valeur nutritive (domestication) ;
- Promouvoir l'utilisation de variétés adaptées et semences certifiées ;
- Promouvoir l'aquaculture vivrière et production d'aliments à forte teneur en protéines ;
- Promouvoir des plans d'aménagement des pêcheries ;
- Promouvoir le croisement génétique avec les races locales ;
- Renforcer les infrastructures et les équipements agricoles (petits matériels) ;
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- Améliorer la sécurité sanitaire des petits ruminants et de la volaille.

## **Action 1.2. Promotion de la Gestion Durable des ressources naturelles.**

Pour une bonne gestion durable des ressources naturelles, les actions suivantes sont retenues aux fins de combler les gaps et d'accompagner les couches vulnérables à la mise en œuvre des actions résilientes suivantes:

- Promouvoir l'agriculture de conservation et la régénération naturelle assistée (RNA) ;
- Gérer durablement les ressources halieutiques et les terres ;
- Renforcer la maîtrise de l'eau pour une meilleure productivité agro-sylvo-pastorale et aquacole;
- Plaider pour la mise en place de plans d'aménagement et d'affectation des sols pour une prise en compte des besoins des agro-sylvo-pasteurs vulnérables.

## ***Priorité 2. Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques***

Face aux menaces qui pèsent sur les conditions de vie et de travail des producteurs, il est nécessaire de sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables à travers les mesures suivantes.

### **Gestion des risques et catastrophes**

Les actions de prévention sont nécessaires au regard des nombreux risques (liés à la production, au marché et à la politique) et catastrophes qui affectent le secteur agricole.

Il s'agit de :

- Renforcer le dispositif de veille, d'alerte et de prévention des risques et catastrophes et post-crise (local et national);
- Vulgariser les semences végétales résistant et à cycle court;
- Mettre en place les stocks de proximité (banques de céréales, greniers de sécurité alimentaire) ;
- Diffuser l'information climatique au profit des couches vulnérables ;
- Promouvoir l'élevage à cycle court (volaille, ovins, caprins, ...).

### **Promotion des modes de financement adaptés aux petits producteurs vulnérables**

Pour permettre aux petits producteurs vulnérables d'accéder aux services financiers adaptés, il faudra déployer des mécanismes de financements adéquats. A cet effet, les actions suivantes sont à mener :

- renforcer la mise en place de groupes d'épargne ;
- mettre en place des cadres de partenariat au niveau local ;
- mettre en place des lignes de crédits adaptées.

### **Priorité 3. Développer et moderniser les marchés agricoles accessibles aux ménages vulnérables**

Le développement des marchés se heurte à des contraintes liées aux systèmes de commercialisation peu performants, à l'insuffisance des infrastructures de stockage et de transformation en plus des pistes de production, au faible niveau de valorisation des produits agricoles, à l'absence de transparence dans la distribution, à l'insuffisance du contrôle et enfin à l'inadaptation des textes qui gouvernent le contrôle.

Pour y remédier, l'Etat a entrepris d'importantes actions:

- i. la mise en place d'institutions [Agence de régulation des marchés (ARM), Commissariat à la Sécurité Alimentaires (CSA)] ;
- ii. la prise de mesures de régulation des marchés des produits horticoles afin d'écouler la production nationale ;
- iii. la facilitation de signature de protocole et de contrats entre les industriels et les producteurs pour la tomate et pour l'exportation de l'arachide (avec la République Populaire de Chine.)

Ainsi, pour développer et moderniser les marchés agricoles, il faut faciliter la mise en marché et créer les actifs durables en milieu rural.

#### **Facilitation de la mise en marché**

Les actions suivantes sont préconisées pour permettre aux producteurs de surmonter les difficultés liées à la mise en marché :

- Mettre en place des infrastructures commerciales et magasins de stockage ;
- Préserver la sécurité sanitaire des aliments ;
- Transformer et valoriser les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (produits transformés biofortifiés, etc.);
- Réhabiliter les pistes de production existantes et construire de nouvelles pistes dans les zones rurales ;
- Promouvoir la consommation des produits locaux (niches de marchés avec les piliers: nutrition et protection sociale)

#### **Création d'actifs durables en milieu rural**

Afin de répondre à la demande d'emplois en milieu rural, il est retenu les actions suivantes :

- Promouvoir l'entrepreneuriat rural à travers la création d'emplois durables ;
- Organiser et mettre en réseau les différents acteurs autour des filières ;

## **PILIER 4 AGIR : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

La gouvernance est définie, ici, comme l'ensemble des mécanismes et dispositifs, inclusifs et participatifs, devant permettre de décider, coordonner et gérer les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon efficace et transparente.

Parmi les difficultés notées et liées aux questions de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, on peut citer :

- i. la diversité des acteurs dans la Sécurité alimentaire et la Résilience (SAR) ;
- ii. la faible concertation entre les acteurs institutionnels en charge des différents niveaux du domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- iii. l'obsolescence des textes fondateurs du CNSA et du SECNSA ;
- iv. la léthargie dans le fonctionnement du CNSA ;
- v. le faible fonctionnement des CRSA et CDSA ;
- vi. l'insuffisance des moyens de fonctionnement du dispositif de veille et d'alerte (SAP) ;
- vii. l'insuffisance des ressources affectées à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ;

Les documents de politique lus et analysés sous l'angle de AGIR, en plus du diagnostic fait dans le secteur de la gouvernance de la SAN, ont permis de déceler des gaps traduits en priorités afin de les prendre en compte dans la mise en œuvre des Priorités résiliences du Sénégal.

### ***1. Les initiatives pro-résilience du Gouvernement et leurs liens avec les critères fondamentaux d'AGIR.***

Les experts des groupes thématiques ont procédé à l'identification des documents de politiques, stratégies, plans et programmes pro-résilience du Gouvernement et à l'analyse de leurs liens avec les critères fondamentaux d'AGIR en matière de résilience.

### ***2. Rappel des priorités d'actions de la SNSAR et de la PNDN en lien avec le Pilier 4 d'AGIR***

L'approche privilégiée lors de l'élaboration de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience a été bâtie autour d'un processus participatif, itératif et inclusif. Les acteurs clés de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience ont été impliqués à travers de larges consultations avec les services techniques, les Partenaires au Développement, le secteur privé, les organisations de la société civile.

Le cadre d'analyse proposé prend comme base l'approche fondée sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire selon une démarche calée sur une vision plus large de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur une combinaison des interventions directes et des perspectives plus durables structurées autour du concept de résilience. Ce cadre d'analyse a également intégré le concept de résilience pour mettre en perspective la SNSAR et l'asseoir sur des approches durables de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Ce lien s'établit également avec les objectifs de la PNDN, notamment par le renforcement de l'administration, la gestion et la bonne gouvernance de toutes les interventions en nutrition dans le cadre de la multisectorialité.

La nécessité de renforcer le cadre de gouvernance spécifique à la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste donc un enjeu majeur pour atteindre la résilience des populations face aux crises alimentaires et nutritionnelles. Le renforcement des dimensions politique, institutionnelle et financière du cadre permettra une meilleure coordination, concertation et intégration des initiatives. Il aiderait également à les rendre efficace et efficiente tout en optimisant l'utilisation des importants moyens mobilisés dans un souci de transparence.

### 3. Les Priorités et Actions prioritaires identifiées dans le cadre des PRP- Sénégal pour la GSAN

L'analyse, par les experts, des stratégies, plan et programmes ci-dessus a permis d'identifier les priorités et actions prioritaires ci-après en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

**Tableau VII: récapitulatif des actions prioritaires de l'OS « Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle » par priorité**

OBJECTIF SPECIFIQUE	PRIORITES	ACTIONS PRIORITAIRES
Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<b>Priorité 1 : Renforcer le cadre institutionnel de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	
	action 1	Renforcement de la communication en matière de résilience.
	action 2	Renforcement de la coordination des dispositifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle existants au niveau national et local.
	action 3	Articulation de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'approche territoriale définie dans l'Acte III de la décentralisation.
	action 4	Vigilance pour l'intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire et de la nutrition.
	<b>Priorité 2 : Mettre en place des outils appropriés de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	
	action 1	Renforcement et amélioration des outils existants
	action 2	Renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux sur l'utilisation des outils
	<b>Priorité 3 : Renforcer les dispositifs de suivi/évaluation de la gouvernance de la SAN</b>	
	action 1	Amélioration des textes réglementaires en vigueur en matière de SAN
action 2	Capitalisation des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière de SAN	

#### 4. Les activités définies à partir des actions prioritaires identifiées.

L'analyse a par ailleurs permis l'identification des activités prioritaires contenues dans le tableau ci-après.

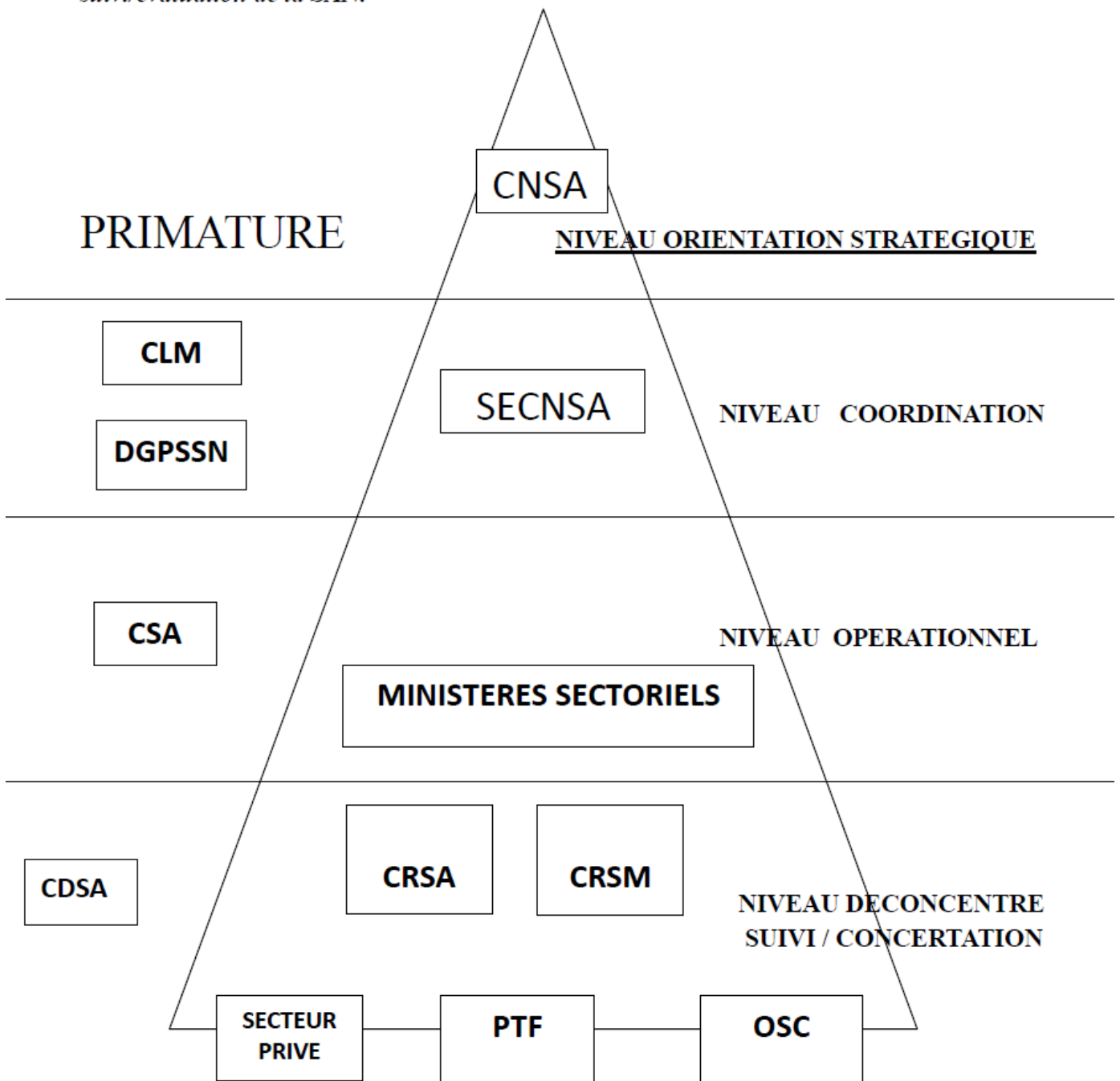
**Tableau VIII: actions prioritaires de gouvernance et de suivi évaluation identifiées**

Priorités	Actions Prioritaires	Synthèse des activités prioritaires
<b>Réadapter le cadre institutionnel de gouvernance de la SAN</b>	Renforcement de la communication en matière de résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un plan de communication en matière de résilience</li> <li>Mettre en œuvre le plan de communication</li> </ul>
	Renforcement de la coordination des dispositifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle existants au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser régulièrement les sessions trimestrielles du cadre de concertation entre les acteurs (le CNSA)</li> <li>Formaliser les liens fonctionnels et instaurer le dialogue inclusif entre le SECNSA et les autres structures intervenant dans le secteur de la SAN</li> <li>Renforcer les moyens financiers et humains des structures intervenant dans la SAN.</li> </ul>
	Articulation la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'approche territoriale définie dans l'Acte III de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les CRSA/CDSA au nouveau cadre de gouvernance territoriale défini par l'ACTE III de la décentralisation</li> <li>Intégrer la résilience dans l'élaboration des Plans locaux de développement</li> <li>Renforcer le partenariat et la coopération entre les collectivités locales et les autres partenaires (OSC, OIG, ONG, PTF, OP, etc.)</li> <li>Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire dans le domaine foncier.</li> </ul>
	Vigilance pour l'intégration de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et intégrer la dimension Genre dans la gestion, la planification et le suivi-évaluation des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition</li> </ul>
<b>Mettre en place des outils appropriés de gouvernance de la SAN</b>	Renforcement et amélioration des outils existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer et renforcer les systèmes d'information à tous les niveaux (Système d'alerte précoce, système d'information sur les marchés, observatoire, cartographie, etc.) pour un meilleur suivi de la SAN</li> </ul>
	Renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux sur l'utilisation des outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les besoins et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la SAN</li> <li>Renforcer les moyens d'actions (humains, financiers, matériels) des acteurs</li> </ul>
<b>Renforcer les dispositifs de suivi/évaluation de la gouvernance de la SAN</b>	Amélioration des textes réglementaires en vigueur en matière de SAN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser les textes régissant le CNSA et le SECNSA</li> <li>Informé et sensibiliser sur les textes réglementaires en vigueur en matière de SAN</li> <li>Renforcer les systèmes de contrôle sanitaires et phytosanitaires des aliments</li> </ul>
	Capitalisation des expériences réussies et les bonnes pratiques en matière de SAN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le mécanisme de suivi/évaluation de la SAN (SECNSA, ASSAME et autres acteurs)</li> <li>Démultiplier les expériences réussies en matière de SAN</li> </ul>

#### 5. Le cadre institutionnel de coordination, de suivi/évaluation et de mise en œuvre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le schéma de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vigueur au Sénégal se présente à travers le cadre institutionnel ci-après :

Schéma 2 : cadre *institutionnel d'orientation, de coordination, de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la SAN.*



## 5.1. Les organes nationaux de gouvernance de la SAN

### 5.1.1. L'organe d'orientation stratégique :

L'organe principal chargé de définir les orientations stratégiques en matière de SAN est le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Son ancrage institutionnel est la Primature. Il est présidé par le Premier Ministre et est doté d'un bras technique, le SECNSA.

#### 5.1.1.1. Le Conseil national de Sécurité alimentaire (CNSA)

Le Gouvernement du Sénégal a créé par décret N° 98-554 du 25 juin 1998, le Conseil National de Sécurité

Alimentaire (CNSA), et l'a placé sous l'autorité directe du Premier Ministre qui le préside. Le conseil est chargé d'élaborer les politiques de sécurité alimentaire, de suivre de près et d'évaluer régulièrement la situation de sécurité alimentaire des populations. Il est doté d'un Secrétariat Exécutif (SECNSA).

Le CNSA est un organe d'orientation, de pilotage, de partage et de mise en cohérence des interventions. Pour jouer pleinement son rôle, il devra retrouver un niveau de fonctionnalité optimale pour faciliter la lisibilité et la traçabilité du processus de prise de décision. Cet organe devra être redynamisé et adapté au nouveau contexte à travers une refonte des textes, devenus obsolètes, qui régissent son fonctionnement. Il faudra, entre autres orientations, la tenue régulière de ses sessions (minimum 2 par an).

## **5.1.2. Les organes de Coordination**

### ***5.1.2.1. Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)***

Le SECNSA est l'organe de coordination et de gestion de la sécurité alimentaire et de la résilience. Bien qu'il soit créé par arrêté n°003066 du 7 mars 2000, il a réellement démarré ses activités en fin 2004. Il est rattaché au Cabinet du Premier Ministre et est dirigé par un Secrétaire Exécutif. Il constitue le bras technique du CNSA qu'il assiste le CNSA dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales de sécurité alimentaire et de résilience. Il est également chargé de coordonner, de suivre et d'évaluer l'impact de la mise en œuvre des projets et programmes nationaux de sécurité alimentaire et de résilience.

Il doit s'assurer de l'effectivité des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du PNASAR et mettre en place un cadre de concertation entre les ministères et entités en charge des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de résilience, notamment les PTF, les ONG, le Secteur Privé et les acteurs communautaires.

Au plan structurel et organisationnel, le SECNSA est chargé d'assurer la liaison entre le CNSA et les Comités régionaux et départementaux de sécurité alimentaire (CRSA, CDSA) mis en place par arrêtés des gouverneurs de régions et des préfets de départements. Il assure ainsi la centralisation, l'analyse et la diffusion des informations en direction des décideurs, des partenaires et autres utilisateurs. Cette mission repose sur un appui à la prise de décisions à travers un système d'alerte rapide, de gestion et de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et la résilience.

En outre, dans le dispositif de suivi évaluation, un Comité Technique National (CTNSAN) est mis en place sous la coordination du SECNSA. Il est composé des principales structures intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la résilience, de la protection sociale et de la nutrition (CSA, DGPSSN, ANACIM, DA, CSE, DPVE, DAPSA, ANSD, CEP Pêche, CEP Élevage, DHORT, DAN, la CLM, PTF...). Son rôle est de suivre et d'évaluer le processus d'élaboration des PRP en faveur des groupes vulnérables.

### **5.1.2.3. La Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM)**

L'état du Sénégal a institué par décret N°2001-770 du 05 octobre 2001 et placée sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Premier ministre, la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) qui a pour mandat de :

- assister le Gouvernement dans la définition de la politique et des stratégies nationales en matière de nutrition ;
- coordonner la mise en œuvre des projets et programmes nationaux de nutrition ;
- s'assurer de l'effectivité des engagements pris dans le cadre de la lettre de politique de développement de la nutrition du Gouvernement ;
- mettre en place un cadre de concertation entre les ministères et entités en charge des politiques de nutrition notamment les ONG et les organismes communautaires de base.

La CLM a confié au Bureau exécutif National (BEN), son organe d'exécution, les fonctions de suivi et d'évaluation. Le BEN assure tout le travail de gestion et d'administration, particulièrement de suivi et d'évaluation, en s'appuyant sur des organes responsables des activités similaires dans les secteurs qui composent la CLM. Le BEN et les structures d'administration, de gestion notamment de suivi et d'évaluation des secteurs, devront utiliser à bon escient les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour accroître leur efficacité et leur efficience.

### **5.1.3. Les organes de mise en œuvre**

#### **5.1.3.1. Les Ministères sectoriels.**

La mise en œuvre des politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle relève des ministères techniques en collaboration avec les organisations de producteurs, du secteur privé, de la société civile et des organisations socioprofessionnelles avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ils sont au nombre de neuf (09) qui s'occupent de la sécurité alimentaire nutritionnelle et de la résilience (SANR). Il s'agit du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA), du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM), du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), du Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME (MCSICPPLPME), du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD) et du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM). Ils opérationnalisent les politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers leurs directions, divisions ou les projets et programmes. Ils sont soutenus en cela par des Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur Privé et les Organisations de la Société Civile (OSC).

#### **5.1.3.2. Le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA)**

Créé par décret en 1984 en remplacement du Commissariat à l'Aide Alimentaire (CAA), le CSA a pour missions, dans le cadre de la régulation du marché des céréales locales, d'étudier le marché céréalier en liaison avec les autres services concernés en vue de proposer aux autorités compétentes des mesures appropriées. Il s'agit particulièrement de l'observation de l'évolution de la demande et de la commercialisation des céréales, du suivi et de l'interprétation des prix pratiqués sur les marchés, du suivi des structures commerciales opérant sur le marché céréalier et d'assurer la gestion des aides alimentaires provenant des pays étrangers, des organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales.

En permanence, le CSA est chargé de la gestion du stock national de sécurité alimentaire (SNSA) sur lequel le marché peut compter pour ravitailler toute la communauté nationale en cas de pénurie, de

l'assistance aux groupes vulnérables par l'acquisition et la mise en place des céréales aux points de livraison avancés, du transport de produits et de matériels au profit d'autres structures publiques ou privées.

#### **5.1.4. Les organes régionaux de coordination et de suivi-évaluation**

Comme pour le niveau central, les coordinations spécifiques déconcentrées sont assurées par les Comités régionaux (CRSA) et départementaux (CDSA) de sécurité alimentaire.

Au niveau de chaque région et département, le SECNSA a mis un dispositif d'alerte rapide en 2014 avec le recrutement d'Assistants et d'Agents de Suivi de la Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence (ASSAME). Ils sont chargés d'appuyer et d'animer les comités régionaux et départementaux de sécurité alimentaire (CRSA, CDSA) dont ils assurent le secrétariat sous la présidence des Gouverneurs et Préfets pour assurer la remontée des informations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de favoriser la constitution d'un système d'information fonctionnel.

##### **5.1.4.1. Les Comités régionaux de sécurité alimentaire (CRSA)**

Les comités régionaux de sécurité alimentaire sont les relais du CNSA au niveau régional. Ils héritent de certaines prérogatives dévolues au Conseil national de sécurité alimentaire qui a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes de sécurité alimentaire, d'évaluer régulièrement la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, d'être un cadre de concertation pour les entités qui opérationnalisent les politiques de sécurité alimentaire et d'appuyer la constitution d'un réseau d'information sur la sécurité alimentaire.

##### **5.1.4.2. Les Comités départementaux de sécurité alimentaire (CDSA)**

Ces organes vont constituer les instances de suivi-évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle mis en œuvre aux niveaux communaux (Collectivité communale, OPA, Secteur Privé). La composition du comité départemental de sécurité alimentaire (CDSA) doit intégrer au besoin les nouvelles missions attribuées au département, en tant que collectivité locale, par l'acte 3 de la décentralisation. La réforme stipule à propos des acteurs territoriaux : « dans le cadre d'un processus multi acteurs, la solidarité, la synergie des interventions dans le cadre d'une coproduction et de la territorialisation des responsabilités restent des indicateurs importants pour une action territoriale performante. Il faut à cet égard tenir compte de certaines exigences:

- une réhabilitation de la déconcentration à travers les autorités administratives dans leur rôle d'interlocuteurs territoriaux ;
- un renforcement de la décentralisation avec plus de responsabilité des territoires notamment des élus, la société civile et le secteur privé local ;
- une clarification des rôles et responsabilités de chaque acteur et une simplification des échelles de gouvernance territoriale. »

##### **5.1.4.3. Les Comités régionaux de Suivi de la malnutrition.**

S'agissant des fonctions de coordination conjointe, elles sont conduites dans le cadre de Cellules régionales de sécurité alimentaire et nutritionnelle présidées par les Gouverneurs de région.

## **V. LE FINANCEMENT DES PRIORITES RESILIENCES PAYS - SENEGAL**

La budgétisation des Priorités résiliences Pays-Sénégal a été faite sur la base de l'évaluation des besoins globaux par pilier et par priorité en rapport avec les actions prioritaires retenues avec les experts du secteur pour chaque pilier d'AGIR. Les experts de chaque pilier ont également peaufiné le travail en faisant le point sur le financement disponible durant la période 2016 – 2020. Il s'en est suivi la détermination du gap de financement en faisant la différence entre les acquis disponibles et le coût total par priorité (cf. tableau résumant le coût du financement des PRP).

Il faut noter que le financement disponible pour le pilier Renforcement de la Nutrition n'a pas été évalué, par la CLM, du fait de certaines contraintes liées au recensement exhaustif du budget.

Pour le pilier Gouvernance de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, il n'existait pas un acquis disponible. Les besoins évalués constituent le gap de financement pour ce pilier.

SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PRP								
RESULTATS ATTENDUS	BUDGET EN MILLIONS DE FCFA							
	BUDGET PAR ANNÉE					BUDGET POUR LES 5 ANS		
	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	DISPONIBLE	DÉFICIT
<b>OBJECTIF GLOBAL</b>	<i>Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines d'ici 2035</i>							
<b>OS1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence</b>								
R.1.1- Mettre en place un système national cohérent de protection sociale	622 570 200	622 570 200	622 570 200	622 570 200	622 570 200	3 112 851 000	1 674 666 667	-1 438 184 333
R.1.2- Promouvoir des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale	1 991 792 460	1 991 792 460	1 991 792 460	1 991 792 460	1 991 792 460	9 958 962 300	266 666 667	-9 692 295 633
R.1.3- Renforcer la résilience des ménages vulnérables et pauvres face aux risques et catastrophes climatiques	1 471 522 800	1 471 522 800	1 471 522 800	1 471 522 800	1 471 522 800	7 357 614 000		-7 357 614 000
<b>Total pilier AGIR 1 (OS1)</b>						<b>20 429 427 300</b>	<b>1 941 333 334</b>	<b>- 18 488 093 966</b>
<b>OS2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables</b>								
R.2.1- Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans inférieur 20%, dans toutes les régions du Sénégal	4 650 427 096	4 757 386 919	4 866 806 818	4 978 743 375	5 093 254 472	24 346 618 680		- 24 346 618 685
R.2.2- Réduire à moins de 5% (9,8 SMART Juillet 2014) la prévalence de malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5ans pendant toute l'année	3 167 168 475	3 240 013 350	3 314 533 657	3 390 767 931	3 468 755 593	16 581 239 005		- 16 581 239 005
<b>Total pilier AGIR 2 (OS2)</b>						<b>40 927 857 685</b>	<b>-</b>	<b>- 40 927 857 685</b>
<b>OS3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments</b>								
R.3.1- Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique	20 252 653 005	20 252 653 005	27 003 537 340	33 754 421 676	33 754 421 676	135 017 686 702	89 442 166 596	-45 575 520 106

R.3.2- Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques	4 700 505 000	4 700 505 000	6 267 340 000	7 834 175 000	7 834 175 000	31 336 700 000	16 835 500 000	-14 501 200 000
R.3.3- Développer et moderniser les marchés agricoles accessibles aux ménages vulnérables	5 978 400 000	5 978 400 000	7 971 200 000	9 964 000 000	9 964 000 000	39 856 000 000	18 796 385 276	-21 059 614 724
<b>Total pilier AGIR 3 (OS3)</b>						<b>206 210 386 702</b>	<b>125 074 051 872</b>	<b>- 81 136 334 830</b>
<b>OS4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>								
R.4.1- Réadapter le cadre institutionnel de gouvernance de la SAN	357 280 000	68 780 000	78 780 000	68 780 000	41 480 000	615 100 000		- 615 100 000
R.4.2- Mettre en place des outils appropriés de gouvernance de la SAN	456 400 000	306 400 000	306 400 000	306 400 000	306 400 000	1 682 000 000		- 1 682 000 000
R.4.3- Renforcer les dispositifs de suivi-évaluation de la gouvernance de la SAN	75 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	315 000 000		- 315 000 000
<b>Total pilier AGIR 3 (OS4)</b>						<b>2 612 100 000</b>	<b>-</b>	<b>- 2 612 100 000</b>
<b>Total général des 4 pilier AGIR (OS : 1+2+3+4)</b>						<b>270 179 771 687</b>	<b>127 015 385 206</b>	<b>- 143 164 386 481</b>

## **BIBLIOGRAPHIE**

**AGVSAN 2010**, Analyse Global de la Vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, enquête de référence 2010

**(ANSD, SES 2013)** : Agence nationale de la statistique et de la démographie- Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar *ANSD/SRSD Dakar: Situation Économique et Sociale régionale 2013, Avril 2015*

**EDS 2010** : enquête démographique et de santé, ANSD 2010

**EDS continue 2014** : enquête démographique et de santé, ANSD 2014

**ENSAN juin 2013**, Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, juin 2013

**ENSAS, 2016** Enquête nationale sur la sécurité au Sénégal, SECNSA, avril 2016

**ESPS II** : enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal 2, ANSD 2011

**RGPHAE 2013** : Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (rgphae\_2013) du Sénégal

**SMART 2014** Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie smart, 2014

**SMART 2015** Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie smart, rapport final, janvier 2016

# ANNEXES

CADRE OPÉRATIONNEL DES PRP				
OBJECTIF GLOBAL	<i>Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéniennes et ouest-africaines d'ici 2035</i>			
OBJECTIFS SPECIFIQUES	RÉSULTATS ATTENDUS			
	PRIORITAIRES		ACTIONS PRIORITAIRES	
	CODE	LIBELLÉS	CODE	LIBELLÉS
<b>OS1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence</b>	RP1	Mettre en place un système national cohérent de protection sociale	A1-RP1	Amélioration de la gouvernance en matière de protection sociale
			A2-RP1	Amélioration de l'assurance sociale des ménages vulnérables
	RP2	Promouvoir des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale	A1-RP2	Protection et renforcement des moyens d'existence des groupes vulnérables
	RP3	Renforcer la résilience des ménages vulnérables et pauvres face aux risques et catastrophes climatiques	A1-RP3	Promotion des mesures d'atténuation des chocs qui affectent les ménages vulnérables
<b>OS2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables</b>	RP1	Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans inférieurs 20%, dans toutes les régions du Sénégal	A1-RP1	Relèvement du taux de l'allaitement maternel exclusif (AME) jusqu'à 6 mois de 33 % à 50%
			A2-RP1	Amélioration de la pratique d'alimentation complémentaire adéquate chez les enfants 6-23 mois
	RP2	Réduire à moins de 5% (9,8 SMART Juillet 2014) la prévalence de malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5ans pendant toute l'année	A1-RP2	Amélioration de la couverture et de la qualité de la prise en charge de la MAS et de la MAM
<b>OS3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments</b>	RP1	Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique.	A1-RP1	Renforcement des capacités productives
			A2-RP1	Promotion de la Gestion Durable des ressources naturelles
	RP2	Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques.	A1-RP2	Gestion des risques et catastrophes
			A2-RP2	Promotion des modes de financement adaptés aux petits producteurs vulnérables
	RP3	Développer et moderniser les marchés agricoles accessibles aux ménages vulnérables.	A1-RP3	Facilitation de la mise en marché
			A2-RP3	Création d'actifs durables en milieu rural
<b>OS4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	RP1	Renforcer le cadre institutionnel de gouvernance de la SAN	A1-RP1	Renforcement de la communication en matière de résilience
			A2-RP1	Renforcement de la coordination des dispositifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle existants au niveau national
			A3-RP1	Articulation de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'approche territoriale définie par l'Acte III
			A4-RP1	Institutionnalisation du genre sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition
	RP2	Mettre en place des outils appropriés de gouvernance de la SAN	A1-RP2	Renforcement des outils existants (SIG, SAP)
			A2-RP2	Renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux sur l'utilisation des outils (SIG, SAP)
	RP3	Renforcer les dispositifs de suivi-évaluation de la gouvernance de la SAN	A1-RP3	L'application des textes réglementaires en vigueur en matière de SAN
			A2-RP3	Capitalisation des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière de SAN

**CADRE LOGIQUE SIMPLIFIÉ : ÉTAT D'AVANCEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS, EFFETS ET PRODUITS**

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES		HYPOTHESES ET RISQUES
	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	
<b>Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines d'ici 2035</b>	1	La proportion des communes rurales vulnérables à l'insécurité alimentaire a baissé de <b>50% en fin 2035</b>	Rappports de suivi-évaluation des activités liées à la vulnérabilité et à l'insécurité alimentaire  Réinvestissement des revenus supplémentaires dans les conditions de vie des ménages et absences d'aléas climatiques cycliques et d'instabilité politique Manque de coordination des structures gouvernementales dans la prise en charge des enfants et femmes vulnérables
	2	La proportion des enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition a baissé de <b>20%</b> dans les zones vulnérables en fin <b>2035</b>	
<b>OS1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence</b>			
R.1.1- Mettre en place un système national cohérent de protection sociale	1	<b>Toutes les régions</b> disposent d'une cartographie des interventions en matière de protection sociale mises à jour	Rappports suivi/évaluation et enquêtes  Dysfonctionnement de cadre de mise en œuvre
	2	<b>80%</b> des acteurs utilisent le RNU pour le ciblage des bénéficiaires et la mise en œuvre des programmes de protection sociale	
	3	<b>50%</b> des agriculteurs ont adhéré à une mutuelle de santé communautaire	Rappports suivi/évaluation, enquêtes et MSAS  Absence d'enthousiasme des acteurs
R.1.2- Promouvoir des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale	1	<b>Au moins 01</b> BCV est mise en place dans chaque village	Rappports suivi/évaluation et enquêtes  Mauvaise gestion des BCV  Non pérennisation du financement public
	2	<b>50%</b> des bénéficiaires du PNBf sont pris en charge par les programmes des filets sociaux de sécurité	
	3	<b>75%</b> des élèves bénéficient des services de cantines scolaires	
R.1.3- Renforcer la résilience des ménages vulnérables et pauvres face aux risques et catastrophes climatiques	1	<b>80%</b> des ménages ciblés bénéficient d'une assistance	
	2	<b>80%</b> des acteurs ciblés ont souscrit à une assurance agricole	
<b>OS2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables</b>			
R.2.1- Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans inférieures 20%, dans toutes les régions du Sénégal	1	Prévalence de la malnutrition chronique dans les régions	EDS, MICS, SMART  Survenue de crises alimentaires (déficit pluviométrique, inondation, catastrophes naturelles, etc.) instabilité politique et sociale et insuffisance des ressources
	2	Taux d'allaitement maternel exclusif chez les moins de 6 mois	EDS, MICS  Normes sociales ancrées non favorables, instabilité politique et sociale et insuffisance des ressources, motivation acteurs communautaires
	3	Taux d'alimentation complémentaire adéquate chez les enfants 6-23 mois	EDS, MICS  Survenue de crises alimentaires (déficit pluviométrique, inondation, catastrophes naturelles, etc.). Normes sociales ancrées, instabilité politique et sociale et insuffisance des ressources, motivation acteurs communautaires
	4	Prévalence de l'anémie chez les FAR	EDS, MICS, COSFAM  Survenue de crises alimentaires (déficit pluviométrique, inondation, catastrophes naturelles, etc.). Normes sociales ancrées, instabilité politique et sociale et insuffisance des ressources
	5	Prévalence de l'anémie chez les enfants	EDS, MICS, COSFAM
	6	Taux d'achèvement des CPN	EDS, MICS  Normes sociales ancrées non favorables, insuffisance des ressources, instabilité sociale secteur sante
R.2.2- Réduire à moins de 5% (9,8 SMART Juillet 2014) la prévalence de malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5ans pendant toute l'année	1	Prévalence de la malnutrition aigüe	EDS, MICS, SMART  Survenue de crises alimentaires (déficit pluviométrique, inondation, catastrophes naturelles, etc.). Normes sociales ancrées, instabilité politique et sociale et insuffisance des ressources
	2	Pourcentage de faible poids de naissance	EDS, MICS
	3	Pourcentage d'enfants MAM pris en charge	Rapport CLM, MSAS
	4	Taux de guérison chez les enfants MAM	Rapport CLM, MSAS  Normes sociales ancrées, instabilité sociale secteur sante et insuffisance des ressources. Motivation acteurs communautaires

	5	Pourcentage d'enfants MAS pris en charge	Rapport MSAS (DHIS2)	Survenue de crises alimentaires (déficit pluviométrique, inondation, catastrophes naturelles, etc.). Normes sociales ancrées, instabilité politique et sociale et insuffisance des ressources. Motivation acteurs communautaires
	6	Taux de guérison des enfants MAS	Rapport MSAS (DHIS2)	
	7	Pourcentage d'enfants complètement vaccinés	EDS, MICS	
	8	Pourcentage d'enfants présentant une diarrhée traités par SRO/ZINC	EDS, MICS	
<b>OS3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments</b>				
R.3.1- Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique	1	<b>Nombre</b> de bénéficiaires ayant adopté les nouvelles technologies de production	Rapports d'activités	Aléas climatiques, disponibilité et accessibilités des intrants
	2	<b>Nombre de bénéficiaires ayant adoptés de nouveaux modes de production et de consommation durables des ressources naturelles</b>	Enquêtes	
R.3.2- Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques	1	<b>Nombre</b> de producteurs adoptant des outils de prévention et des risques et catastrophes	Rapports d'activités	Moyens financier
	2	<b>Nombre</b> de mécanismes de financement adaptés aux petits producteurs vulnérables développés	Rapports d'activités, protocoles, conventions	
R.3.3- Développer et moderniser les marchés agricoles accessibles aux ménages vulnérables	1	<b>Nombre</b> d'infrastructures et d'équipements de mise en marchés développés	Rapports d'activités	Mécanisme de régulation, volatilité des prix, désarticulation entre le calendrier de production et les marchés
	2	<b>Nombre</b> d'instruments de régulation et de facilité de la mise en marché des produits agricoles adoptés	Protocoles, conventions	
	3	<b>Nombres</b> d'emplois créés	Rapports d'activités	
<b>OS4 : Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>				
R.4.1- Réadapter le cadre institutionnel de gouvernance de la SAN	1	Un (1) plan de communication sur la gouvernance de la SAN élaboré	Document du plan de communication sur la résilience	<b>Hypothèses</b> - Volonté politique affirmé de réadapter le cadre institutionnel pour la gouvernance de la SAN - Le CNSA est l'organe d'orientation et le SECNSA est l'organe de coordination et de gestion de la SNSAR
	2	Sept (7) textes actualisés régissant la gouvernance de la SAN	Textes juridiques signés	
	3	Six (6) cadres de coordination des dispositifs de SAN formalisés	Documents de formalisation	
	4	Nombre d'Institutions intégrant la dimension Genre sous l'angle de la SAN	Textes régissant statuts et organisation des Institutions	
R.4.2- Mettre en place des outils appropriés de gouvernance de la SAN	1	Nombre de systèmes d'information adaptés et fonctionnels	Systèmes d'information informatisés fonctionnels	<b>Risques</b> - Instabilité politique et institutionnelle - Manque de ressources financières du SECNSA, organe de coordination et de suivi évaluation de la SAN - Manque de participation constante des acteurs impliqués - Non articulation du cadre institutionnel avec l'approche territoriale de l'Acte III de la décentralisation - Faible mobilisation des fonds nationaux et externes
	2	Nombre d'outils de planification de développement local intégrant le genre et la SAN	Plans de développement locaux	
	3	Nombre de plans de communication adaptés à la SAN	Plans de communication des projets et programmes	
	4	Nombre d'acteurs renforcés sur l'utilisation des outils	PV des formations de renforcement des capacités	
R.4.3- Renforcer les dispositifs de suivi-évaluation de la gouvernance de la SAN	1	Nombre de textes réglementaires en vigueur en matière de SAN appliqués	textes réglementaires en vigueur	
	2	Sessions de partage et de capitalisation d'expériences réussies en matière de SAN	PV des sessions de partage, rapports de voyage	
	3	Nombre de missions de suivi évaluation de la situation de SAN	Rapports de missions de S&E	

CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE								
RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	VALEUR DE RÉFÉRENCE	CIBLES	MOYENS DE VERIFICATION	OUTILS DE GESTION	RESPONSABLES	PARTENAIRES	
<i>Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines d'ici 2035</i>	1	La proportion des communes rurales vulnérables à l'insécurité alimentaire a baissé de 50% en fin 2035	XXX% en 2016 (à actualiser)		Rapports d'enquêtes socio-économiques (structures XXXX)	Tableau de bord sur les indicateurs annuel (XXX)	SECNSA	
	2	La proportion des enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition a baissé de 20% dans les zones vulnérables en fin 2035	XXX% sur (XXXX)		Rapports d'enquêtes sur la vulnérabilité et la sécurité alimentaire (SECNSA, CLM)	Tableau de bord sur les indicateurs de vulnérabilité et de malnutrition	SECNSA, CLM	
<b>OS1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence</b>								
R.1.1- Mettre en place un système national cohérent de protection sociale	1	Toutes les régions disposent d'une cartographie des interventions en matière de protection sociale mises à jour						
	2	80% des acteurs utilisent le RNU pour le ciblage des bénéficiaires et la mise en œuvre des programmes de protection sociale	4 programmes utilisateurs du RNU					
	3	50% des agriculteurs ont adhéré à une mutuelle de santé communautaire	622 570 bénéficiaires mutuelles santé	889 386	Cadre de Mesure des Résultats Prioritaire du Secteur de la Protection Sociale (CMRS)		ACMU	
R.1.2- Promouvoir des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale	1	Au moins 01 BCV est mise en place dans chaque village		5 288 BCV			JICA	
	2	50% des bénéficiaires du PNBf sont pris en charge par les programmes des filets sociaux de sécurité	19 900 ménages pauvres bénéficiaires de transferts	125 000 ménages	Cadre de Mesure des Résultats Prioritaire du Secteur de la Protection Sociale (CMRS)	Matrice de suivi-évaluation	DGPSN	BM
	3	75% des élèves bénéficient des services de cantines scolaires	19 7885 élèves bénéficiaires cantines	69 0396 élèves	DCAS	Matrice de suivi-évaluation	Division Cantines Scolaires	PAM, CPI, JICA, FAO, CRS
R.1.3- Renforcer la résilience des ménages vulnérables et pauvres face aux risques et catastrophes climatiques	1	80% des ménages ciblés bénéficient d'une assistance	553 769 personnes assistées sur 927 416 personnes ciblées, soit 60% en 2015	927 416 personnes à assister	Rapport suivi/évaluation	Matrice de suivi-évaluation	SECNSA	ARC
	2	80% des acteurs ciblés ont souscrit à une assurance agricole	21 308	220 958	Rapport suivi CNAAS	Matrice de suivi-évaluation	MAER	CNAAS
<b>OS2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables</b>								
R.2.1- Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans inférieurs 20%, dans	1	Prévalence de la malnutrition chronique dans les régions	19%	15%	Rapport EDS, MICS, SMART	EDS, MICS, SMART	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Coopération Espagnole, UE, BM, FAO, USAID PAM, OMS, ONG
	2	Taux d'allaitement maternel exclusif chez les moins de 6 mois	33	50%	Rapport EDS, MICS	EDS, MICS	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Coopération espagnole, UE, BM, USAID

toutes les régions du Sénégal							ECHO, OMSONG	
	3	Taux d'alimentation complémentaire adéquate chez les enfants 6-23 mois	8%	15%	Rapport EDS, MICS	EDS, MICS	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Cooperation Espagnole, UE, BM, FAO, OMS, USAID PAM, ECHO, ONG
	4	Prévalence de l'anémie chez les FAR	54%	45%	Rapport EDS, MICS, COSFAM	EDS, MICS, COSFAM	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, SAID, ONG, UNFPA, OMS
	5	Achèvement des CPN	48%	60%	Rapport EDS, MICS	EDS, MICS	MSAS, CLM	UNICEF, OMS, UNFPA, USAID, BM, ONG
R.2.2- Réduire à moins de 5% (9,8 SMART Juillet 2014) la prévalence de malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5ans pendant toute l'année	1	Prévalence de la malnutrition aiguë	9%	5%	Rapport EDS, MICS, SMART	EDS, MICS, SMART	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Cooperation Espagnole, UE, BM, FAO, ECHO, USAID PAM, OMS, ONG
	2	Pourcentage de faible poids de naissance	16%	10%	Rapport EDS, MICS	EDS, MICS,	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Cooperation Espagnole, UE, BM, FAO, ECHO, USAID PAM, OMS, ONG
	3	Pourcentage d'enfants MAM pris en charge			Rapport CLM, MSAS	DHIS2, Système de suivi CLM	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Cooperation Espagnole, UE, BM, FAO, ECHO, USAID PAM, OMS, ONG
	4	Taux de guérison chez les enfants MAM			Rapport CLM, MSAS	DHIS2, Système de suivi CLM	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Cooperation Espagnole, UE, BM, ECHO, USAID PAM, OMS, ONG
	5	Pourcentage d'enfants MAS pris en charge			Rapport MSAS	DHIS2,	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Cooperation Espagnole, UE, BM, ECHO, USAID PAM, OMS, ONG
	6	Taux de guérison des enfants MAS			Rapport MSAS	DHIS2	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, Cooperation Espagnole, UE, BM, FAO, ECHO, USAID PAM, OMS, ONG
	7	Pourcentage d'enfants complètement vaccinés	74%	80%	Rapport EDS, MICS	EDS, MICS	MSAS, CLM	UNICEF, Canada, BM, , USAID OMS, ONG
	8	Pourcentage d'enfants présentant une diarrhée traités par SRO/ZINC	48%	60%	Rapport EDS, MICS	EDS, MICS	MSAS, CLM	UNICEF, OMS, Canada, BM, USAID, ONG
<b>OS3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments</b>								
R.3.1- Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique	1	Nombre de bénéficiaires ayant adopté les nouvelles de technologies de production						
	2	Nombre de bénéficiaires ayant adoptés de nouveaux modes de production et de consommation durables des ressources naturelles						
R.3.2- Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro-sylvo-pastoraux et pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques	1	Nombre de producteurs adoptant des outils de prévention et des risques et catastrophes						
	1	Nombre de mécanismes de financement adaptés aux petits producteurs vulnérables développés						
R.3.3- Développer et moderniser les marchés	1	Nombre d'infrastructures et d'équipements de mise en marchés						

agricoles accessibles aux ménages vulnérables		développés					
	3	Nombre d'instruments de régulation et de facilité de la mise en marché des produits agricoles adoptés					
	3	Nombres d'emplois créés					
<b>OS4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>							
R.4.1- Réadapter le cadre institutionnel de gouvernance de la SAN	1	Un (1) plan de communication sur la gouvernance de la SAN élaboré				ETAT, PTF, OSC, ONG	
	2	Sept (7) textes actualisés régissant la gouvernance de la SAN				ETAT	
	3	Six (6) cadres de coordination des dispositifs de SAN formalisés				ETAT	
	4	Nombre d'Institutions intégrant la dimension Genre sous l'angle de la SAN				ETAT	
R.4.2- Mettre en place des outils appropriés de gouvernance de la SAN	1	Nombre de systèmes d'information adaptés et fonctionnels				SECNSA, CLM, MINISTERES TECHNIQUES, PTF, ONG, SECTEUR PRIVE	
	2	Nombre d'outils de planification de développement local intégrant le genre et la SAN				CONSEILS DEPARTEMENTAUX, ARD	
	3	Nombre de plans de communication adaptés à la SAN				CONSEILS DEPARTEMENTAUX, ARD	
	4	Nombre d'acteurs renforcés sur l'utilisation des outils				ETAT, PTF, OSC, ONG	
R.4.3- Renforcer les dispositifs de suivi-évaluation de la gouvernance de la SAN	1	Nombre de textes réglementaires en vigueur en matière de SAN appliqués				ETAT	
	2	Sessions de partage et de capitalisation d'expériences réussies en matière de SAN				ETAT, PTF, OSC, ONG	
	3	Nombre de missions de suivi évaluation de la situation de SAN				ETAT, PTF, OSC, ONG	

**FINANCEMENT DES PRP EN FONCTION DES ACTIONS PRIORITAIRES ET DES EFFECTIFS**

<b>OBJECTIF GLOBAL</b>							
<i>Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines d'ici 2035</i>							
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>						
	<b>PRIORITAIRES</b>		<b>ACTIONS PRIORITAIRES</b>				
	<b>CODE</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>CODE</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>COÛT UNITAIRE</b>	<b>COÛT TOTAL</b>
<i><b>OS1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence</b></i>	RP1	Mettre en place un système national cohérent de protection sociale	A1-RP1	Amélioration de la gouvernance en matière de protection sociale	889 386	3 500	3 112 851 000
			A2-RP1	Amélioration de l'assurance sociale des ménages vulnérables	125 000		0
	RP2	Promouvoir des actions positives en faveur des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale	A1-RP2	Protection et renforcement des moyens d'existence des groupes vulnérables	690 396	14 425	9 958 962 300
	RP3	Renforcer la résilience des ménages vulnérables et pauvres face aux risques et catastrophes climatiques	A1-RP3	Promotion des mesures d'atténuation des chocs qui affectent les ménages vulnérables	222 958	33 000	7 357 614 000
	<b>Total PS</b>						<b>20 429 427 300</b>
<i><b>OS2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables</b></i>	RP1	Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans inférieurs 20%, dans toutes les régions du Sénégal	A1-RP1	Relèvement du taux de l'allaitement maternel exclusif (AME) jusqu'à 6 mois de 33 % à 50%	58 229	262141	15 264 205 418
			A2-RP1	Amélioration de la pratique d'alimentation complémentaire adéquate chez les enfants 6-23 mois	167135	54342	9 082 413 265
	RP2	Réduire à moins de 5% (9,8 SMART Juillet 2014) la prévalence de malnutrition aigue globale chez les enfants de moins de 5ans pendant toute l'année	A1-RP2	Amélioration de la couverture et de la qualité de la prise en charge de la MAS et de la MAM	62 797	264 045	16 581 239 005
	<b>Total Nut</b>						<b>40 927 857 687</b>
<i><b>OS3 : Améliorer durablement la</b></i>	RP1	Améliorer durablement la productivité agro-sylvo-pastorale et	A1-RP1	Renforcement des capacités productives			51 567 430 413

productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments		halieutique	A2-RP1	Promotion de la Gestion Durable des ressources naturelles			83 450 256 289
	RP2	Sécuriser les moyens d'existence des ménages agro sylvo pastoraux et des pêcheurs vulnérables face aux effets des changements climatiques	A1-RP2	Gestion des risques et catastrophes			18 241 700 000
			A2-RP2	Promotion des modes de financement adaptés aux petits producteurs vulnérables			13 095 000 000
	RP3	Développer et moderniser les marchés agricoles accessibles aux ménages vulnérables	A1-RP3	Facilitation de la mise en marché			37 356 000 000
			A2-RP3	Création d'actifs durables en milieu rural			2 500 000 000
<b>Total PA</b>						<b>206 210 386 702</b>	
<b>OS4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	RP1	Réadapter le cadre de gouvernance de la SAN	A1-RP1	Renforcement de la communication en matière de résilience			100 100 000
			A2-RP1	Renforcement de la coordination des dispositifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle existants au niveau national			280 000 000
			A3-RP1	Articulation de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'approche territoriale définie par l'Acte III			215 000 000
			A4-RP1	Institutionnalisation du genre sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition			20 000 000
	RP2	Mettre en place les outils appropriés de Gouvernance de la SAN	A1-RP2	Renforcement des outils existants (SIG, SAP)			1 582 000 000
			A2-RP2	Renforcement de capacités des acteurs à tous les niveaux sur l'utilisation des outils (SIG, SAP)			100 000 000
	RP3	Renforcer les dispositifs de suivi évaluation de gouvernance de la SAN	A1-RP3	Application des textes réglementaires en vigueur en matière de SAN			300 000 000
			A2-RP3	Capitalisation des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière de SAN			15 000 000

	<b>Total GSAN</b>						<b>2 612 100 000</b>
	<b>Coût global PRP - SN sur 5 ans</b>						<b>270 179 771 689</b>